

Bruxelles, le 20 novembre 2025
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0210(BUD)**

**15487/25
ADD 5**

FIN 1358

NOTE POINT "A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Conseil

Objet: Projet commun relatif au budget général de l'Union européenne pour
l'exercice 2025: Modifications par ligne budgétaire - Document consolidé
(intégration des amendements adoptés au projet de budget ou à la position
du Conseil): Section III - Commission

- Approbation
-

PROCÉDURE BUDGÉTAIRE 2026

DOCUMENT DE CONCILIATION – TEXTE COMMUN

Doc. n°:

3.2

15-11-2025

MODIFICATIONS PAR LIGNE BUDGETAIRE

DOCUMENT CONSOLIDE

SECTION III – COMMISSION

(INTEGRATION DES AMENDEMENTS ADOPTES AU PROJET DE BUDGET OU A LA
POSITION DU CONSEIL)

Poste 01 01 01 03 — Autres dépenses de gestion pour Horizon Europe — Recherche indirecte

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
77 387 182	71 976 616	77 387 182	77 387 182	77 387 182

Poste 01 01 01 13 — Autres dépenses de gestion pour Horizon Europe — Recherche directe

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
51 950 000	51 615 000	51 950 000	51 950 000	51 950 000

Poste 01 01 02 01 — Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires mettant en œuvre le programme de recherche et de formation d'Euratom — Recherche indirecte

	Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
01 01 02 01	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	8 313 893
Réserve	8 313 893	8 313 893	8 313 893	8 313 893	
Total	8 313 893	8 313 893	8 313 893	8 313 893	8 313 893

Poste 01 01 02 02 — Personnel externe mettant en œuvre le programme de recherche et de formation d'Euratom — Recherche indirecte

	Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
01 01 02 02	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	366 237
Réserve	366 237	366 237	366 237	366 237	
Total	366 237	366 237	366 237	366 237	366 237

Poste 01 01 02 03 — Autres dépenses de gestion pour le programme de recherche et de formation d'Euratom — Recherche indirecte

	Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
01 01 02 03	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	1 548 198
Réserve	1 548 198	1 548 198	1 548 198	1 548 198	
Total	1 548 198	1 548 198	1 548 198	1 548 198	1 548 198

Poste 01 01 02 11 — Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires mettant en œuvre le programme de recherche et de formation d'Euratom — Recherche directe

	Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
01 01 02 11	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	56 277 000
Réserve	56 277 000	56 277 000	56 277 000	56 277 000	
Total	56 277 000	56 277 000	56 277 000	56 277 000	56 277 000

Poste 01 01 02 12 — Personnel externe mettant en œuvre le programme de recherche et de formation d'Euratom — Recherche directe

	Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
01 01 02 12	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	10 455 000
Réserve	10 455 000	10 455 000	10 455 000	10 455 000	
Total	10 455 000	10 455 000	10 455 000	10 455 000	10 455 000

Poste 01 01 02 13 — Autres dépenses de gestion pour le programme de recherche et de formation d'Euratom — Recherche directe

	Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
01 01 02 13	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	35 314 314
Réserve	35 314 314	31 550 000	35 314 314	35 314 314	
Total	35 314 314	31 550 000	35 314 314	35 314 314	35 314 314

Poste 01 01 03 03 — Autres dépenses de gestion pour ITER

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
1 795 194		1 654 102		1 795 194		1 795 194		1 795 194	

Poste 01 02 01 01 — Conseil européen de la recherche

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
2 232 386 052	2 210 747 440	2 212 386 052	2 204 147 440	2 232 386 052	2 210 747 440	2 232 386 052	2 210 747 440	2 232 386 052	2 210 747 440

Poste 01 02 01 03 — Infrastructures de recherche

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
338 178 341	355 983 822	333 678 341	354 483 822	338 178 341	355 983 822	338 178 341	355 983 822	338 178 341	355 983 822

Poste 01 02 02 10 — Pôle Santé

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
633 612 599	657 984 229	623 612 599	654 684 229	653 612 599	667 984 229	633 612 599	657 984 229	643 612 599	660 484 229

Poste 01 02 02 20 — Pôle Culture, créativité et société inclusive

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
321 003 359	249 754 819	314 003 359	247 454 819	336 003 359	257 254 819	321 003 359	249 754 819	331 003 359	252 254 819

Poste 01 02 02 41 — Pôle Numérique, industrie et espace — Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (EuroHPC)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
128 082 000	336 203 468	126 082 000	335 553 468	128 082 000	336 203 468	128 082 000	336 203 468	128 082 000	336 203 468

Poste 01 02 02 50 — Pôle Climat, énergie et mobilité

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1 532 696 974	1 404 051 164	1 442 696 974	1 374 051 164	1 557 696 974	1 416 551 164	1 532 696 974	1 404 051 164	1 532 696 974	1 404 051 164

Poste 01 02 02 54 — Pôle Climat, énergie et mobilité — Entreprise commune "Hydrogène propre"

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
123 588 321	132 982 836	103 588 321	126 382 836	123 588 321	132 982 836	123 588 321	132 982 836	123 588 321	132 982 836

Poste 01 02 02 60 — Pôle Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1 085 037 231	979 953 518	1 071 037 231	975 653 518	1 085 037 231	979 953 518	1 085 037 231	979 953 518	1 085 037 231	979 953 518

Poste 01 02 02 61 — Pôle Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement — Entreprise commune "Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire"

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
138 111 922	130 683 536	126 111 922	126 683 536	138 111 922	130 683 536	138 111 922	130 683 536	138 111 922	130 683 536

Poste 01 02 03 01 — Conseil européen de l'innovation

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1 160 770 928	1 310 395 418	1 154 770 928	1 308 395 418	1 160 770 928	1 310 395 418	1 160 770 928	1 310 395 418	1 160 770 928	1 310 395 418

Poste 01 02 03 03 — Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
422 864 440	417 424 258	417 864 440	415 824 258	422 864 440	417 424 258	422 864 440	417 424 258	422 864 440	417 424 258

Poste 01 02 04 02 — Réformer et consolider le système européen de R & I

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
57 165 013	62 467 935	54 165 013	61 467 935	57 165 013	62 467 935	57 165 013	62 467 935	57 165 013	62 467 935

Article 01 02 05 — Activités opérationnelles horizontales

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
155 131 834	108 912 739	143 131 834	104 912 739	155 131 834	108 912 739	155 131 834	108 912 739	155 131 834	108 912 739

Article 01 03 01 — Recherche et développement dans le domaine de la fusion

	Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01 03 01	p.m.	25 277 378	p.m.	25 277 378	p.m.	25 277 378	p.m.	25 277 378	116 036 689	48 484 716
Réserve	116 036 689	23 207 338	116 036 689	23 207 338	116 036 689	23 207 338	116 036 689	23 207 338		
Total	116 036 689	48 484 716	116 036 689	48 484 716	116 036 689	48 484 716	116 036 689	48 484 716	116 036 689	48 484 716

Article 01 03 02 — Fission nucléaire, sûreté et radioprotection (actions indirectes)

	Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01 03 02	p.m.	36 972 094	p.m.	36 972 094	p.m.	36 972 094	p.m.	36 972 094	52 997 581	47 571 610
Réserve	52 997 581	10 599 516	52 997 581	10 599 516	52 997 581	10 599 516	52 997 581	10 599 516		
Total	52 997 581	47 571 610	52 997 581	47 571 610	52 997 581	47 571 610	52 997 581	47 571 610	52 997 581	47 571 610

Article 01 03 03 — Actions directes nucléaires du Centre commun de recherche

	Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01 03 03	p.m.	4 500 000	p.m.	4 500 000	p.m.	4 500 000	p.m.	4 500 000	12 500 000	8 000 000
Réserve	12 500 000	3 500 000	12 500 000	3 500 000	12 500 000	3 500 000	12 500 000	3 500 000		
Total	12 500 000	8 000 000	12 500 000	8 000 000	12 500 000	8 000 000	12 500 000	8 000 000	12 500 000	8 000 000

Article 01 04 01 — Construction, fonctionnement et exploitation des installations ITER — Entreprise commune européenne ITER — et le développement de l'énergie de fusion

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
843 959 592	923 079 608	691 159 592	872 179 608	843 959 592	923 079 608	843 959 592	923 079 608	843 959 592	923 079 608

Article 01 20 01 — Projets pilotes

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	8 153 698	p.m.	8 153 698	1 250 000	8 778 698	p.m.	8 153 698	1 250 000	8 466 198

Article 01 20 02 — Actions préparatoires

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	12 123 043	p.m.	12 123 043	3 150 000	13 698 043	p.m.	12 123 043	3 150 000	12 910 543

Article 02 03 01 — Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) — Transports

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1 669 776 945	890 000 000	1 669 776 945	890 000 000	1 699 776 945	905 000 000	1 669 776 945	890 000 000	1 678 276 945	892 125 000

Article 02 03 02 — Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) — Énergie

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1 007 840 756	400 000 000	1 007 840 756	400 000 000	1 057 840 756	425 000 000	1 007 840 756	400 000 000	1 022 840 756	403 750 000

Poste 02 03 03 01 — Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) — Numérique

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
286 386 424	334 050 212	213 286 424	309 650 212	286 386 424	334 050 212	286 386 424	334 050 212	286 386 424	334 050 212

Poste 02 03 03 02 — Entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance (EuroHPC)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
30 000 000	30 000 000	17 000 000	25 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000

Poste 02 04 01 11 — Centre européen de compétences industrielles, technologiques et de recherche en matière de cybersécurité

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
122 676 720	158 672 439	122 176 720	158 492 439	122 676 720	158 672 439	122 676 720	158 672 439	122 838 720	158 834 439

Commentaires:

Le Centre européen de compétences industrielles, technologiques et de recherche en matière de cybersécurité contribue à la mise en œuvre du volet "cybersécurité" du programme pour une Europe numérique et d'Horizon Europe. Il vise à renforcer les capacités, les connaissances et les infrastructures en matière de cybersécurité au service des industries, du secteur public et des communautés scientifiques.

Recettes affectées (origine, montants estimés et article ou poste correspondant de l'état des recettes).

AELE-EEE

3 238 665 6 600

Bases légales:

Règlement (UE) 2021/694 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 établissant le programme pour une Europe numérique et abrogeant la décision (UE) 2015/2240 (JO L 166 du 11.5.2021, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/694/oj>).

Règlement (UE) 2021/695 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon Europe" et définissant ses règles de participation et de diffusion, et abrogeant les règlements (UE) n° 1290/2013 et (UE) n° 1291/2013 (JO L 170 du 12.5.2021, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/695/oj>).

Règlement (UE) 2021/887 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant le Centre de compétences européen pour l'industrie, les technologies et la recherche en matière de cybersécurité et le Réseau de centres nationaux de coordination (JO L 202 du 8.6.2021, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/887/oj>).

Poste 02 04 02 11 — Entreprise commune pour le calcul à haute performance (EuroHPC)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
338 622 000	471 564 292	319 722 000	465 364 292	338 622 000	471 564 292	338 622 000	471 564 292	338 622 000	471 564 292

Article 02 04 04 — Compétences

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
18 677 245	67 620 057	18 677 245	67 620 057	22 677 245	69 620 057	18 677 245	67 620 057	18 677 245	67 620 057

Article 02 10 03 — Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
30 778 434	30 778 434	30 214 482	30 214 482	30 778 434	30 778 434	30 778 434	30 778 434	30 778 434	30 778 434

Commentaires:

L'AFE contribue à la poursuite du développement et au bon fonctionnement d'un espace ferroviaire unique européen sans frontières, en garantissant un niveau élevé de sécurité et d'interopérabilité ferroviaires, tout en améliorant la position concurrentielle du secteur ferroviaire. L'AFE contribue notamment, en ce qui concerne les questions techniques, à la mise en œuvre de la législation de l'Union par la mise au point d'une approche commune de la sécurité du système ferroviaire de l'Union et par un renforcement du niveau d'interopérabilité du système ferroviaire de l'Union. L'AFE a également pour objectif de suivre la réduction des règles ferroviaires nationales afin de soutenir les résultats des autorités nationales qui opèrent dans les domaines de la sécurité et de l'interopérabilité ferroviaires, de promouvoir l'optimisation des procédures, de surveiller les autorités nationales de sécurité et les organismes d'évaluation de la conformité et de gérer et tenir à jour un certain nombre de registres, ce qui est essentiel au bon fonctionnement de l'espace ferroviaire européen.

L'entrée en vigueur du pilier technique du quatrième paquet ferroviaire a désigné l'AFE en tant qu'autorité de l'Union responsable de la délivrance d'autorisations de mise sur le marché de véhicules ferroviaires, de certificats de sécurité uniques pour les entreprises ferroviaires et d'approbations des équipements au sol du système européen de gestion du trafic ferroviaire.

Total de la participation de l'Union	30 821 162
<i>dont montant provenant de la récupération de l'excédent (article 6 6 2 des recettes)</i>	42 728
Montant inscrit au budget	30 778 434

Recettes affectées (origine, montants estimés et article ou poste correspondant de l'état des recettes).

AELE-EEE

812 551 6 600

Bases légales:

Directive 2007/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à la certification des conducteurs de train assurant la conduite de locomotives et de trains sur le système ferroviaire dans la Communauté (JO L 315 du 3.12.2007, p. 51, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dir/2007/59/oj>).

Règlement (UE) 2016/796 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relatif à l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer et abrogeant le règlement (CE) n° 881/2004 (JO L 138 du 26.5.2016, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2016/796/oj>).

Directive (UE) 2016/797 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de l'Union européenne (JO L 138 du 26.5.2016, p. 44, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dir/2016/797/oj>).

Directive (UE) 2016/798 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative à la sécurité ferroviaire (JO L 138 du 26.5.2016, p. 102, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dir/2016/798/oj>).

Actes de référence:

Règlement d'exécution (UE) 2018/764 de la Commission du 2 mai 2018 sur les droits et redevances dus à l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer et leurs conditions de paiement (JO L 129 du 25.5.2018, p. 68, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2018/764/oj).

Article 02 10 05 — Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
8 263 001	8 263 001	8 263 001	8 263 001	8 935 001	8 935 001	8 263 001	8 263 001	8 263 001	8 263 001

Commentaires:

L'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) fait fonction d'organisme consultatif spécialisé et indépendant auprès de la Commission et des autorités réglementaires nationales pour la mise en œuvre du cadre réglementaire de l'Union pour les réseaux et services de communications électroniques afin de promouvoir une approche réglementaire cohérente dans l'ensemble de l'Union. Il n'est pas un organe de l'Union et il n'est pas doté de la personnalité juridique.

L'Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE) est instituée sous la forme d'un organisme de l'Union doté de la personnalité juridique, qui apporte à l'ORECE le soutien professionnel et administratif requis pour accomplir les missions qui lui sont conférées par le règlement (UE) 2018/1971.

Total de la participation de l'Union	8 288 088
<i>dont montant provenant de la récupération de l'excédent (article 6 6 2 des recettes)</i>	25 087
Montant inscrit au budget	8 263 001

Recettes affectées (origine, montants estimés et article ou poste correspondant de l'état des recettes).

AELE-EEE

218 143 6 6 0 0

Bases légales:

Règlement (UE) 2018/1971 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) et l'Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE), modifiant le règlement (UE) 2015/2120 et abrogeant le règlement (CE) n° 1211/2009 (JO L 321 du 17.12.2018, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2018/1971/oj>).

Article 02 20 01 — Projets pilotes

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	4 881 616	p.m.	4 881 616	6 020 000	7 891 616	p.m.	4 881 616	6 020 000	6 386 616

Article 02 20 02 — Actions préparatoires

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	5 807 740	p.m.	5 807 740	4 000 000	7 807 740	p.m.	5 807 740	4 000 000	6 807 740

Poste 02 20 04 01 — Activités de soutien à la politique européenne des transports et aux droits des passagers, y compris aux activités de communication

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
15 766 415	14 000 000	15 016 093	13 750 000	15 766 415	14 000 000	15 766 415	14 000 000	15 766 415	14 000 000

Poste 02 20 04 02 — Activités de soutien à la politique européenne de l'énergie et au marché intérieur de l'énergie

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
7 535 809	9 000 000	6 897 852	8 790 000	7 535 809	9 000 000	7 535 809	9 000 000	7 535 809	9 000 000

Poste 03 01 01 01 — Dépenses d'appui pour le programme en faveur du marché unique

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
14 294 000		13 975 000		14 294 000		14 294 000		14 294 000	

Poste 03 02 01 01 — Fonctionnement et développement du marché intérieur des biens et des services

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
26 192 000	24 627 343	25 792 000	24 497 343	26 192 000	24 627 343	26 192 000	24 627 343	26 192 000	24 627 343

Article 03 02 02 — Améliorer la compétitivité des entreprises, en particulier des PME, et soutenir leur accès aux marchés

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
134 197 119	109 338 871	131 525 663	108 448 871	138 222 033	111 351 328	134 197 119	109 338 871	136 197 119	109 838 871

Poste 03 10 01 01 — Agence européenne des produits chimiques — Législation sur les produits chimiques

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
77 474 769	77 474 769	76 421 025	76 421 025	77 474 769	77 474 769	77 474 769	77 474 769	77 474 769	77 474 769

Commentaires:

Conformément à l'article 96 du règlement (CE) n° 1907/2006, les recettes de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) proviennent d'une subvention de l'Union inscrite au budget général de l'Union (section Commission), des redevances versées par les entreprises et de toute contribution volontaire des États membres.

Les recettes de l'ECHA provenant des droits et des redevances et l'excédent reporté de l'exercice précédent ne seront pas suffisants pour couvrir les dépenses prévues de l'ECHA. Il y a lieu de prévoir une contribution d'équilibrage de l'Union.

Contribution totale de l'Union	78 403 179
<i>dont montant provenant de la récupération d'un excédent (article 6 6 2 des recettes)</i>	928 410
Montant inscrit au budget	77 474 769

Recettes affectées (origine, montants estimés et article ou poste correspondant de l'état des recettes):

AELE-EEE 2 045 334 6 6 0 0

Bases légales:

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission (JO L 396 du 30.12.2006, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2006/1907/oj>).

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et

abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (JO L 353 du 31.12.2008, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2008/1272/oj>).

Article 03 20 01 — Projets pilotes

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	9 179 122	p.m.	9 179 122	5 500 000	11 929 122	p.m.	9 179 122	5 500 000	10 554 122

Article 04 02 02 — Copernicus

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
829 850 000	670 000 000	824 850 000	668 500 000	829 850 000	670 000 000	829 850 000	670 000 000	829 850 000	670 000 000

Article 04 02 03 — GOVSATCOM/SSA

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
80 300 000	30 000 000	76 900 000	28 900 000	80 300 000	30 000 000	80 300 000	30 000 000	80 300 000	30 000 000

Article 04 20 01 — Projets pilotes

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	1 310 000	p.m.	1 310 000	6 000 000	4 310 000	p.m.	1 310 000	6 000 000	2 810 000

Article 04 20 02 — Actions préparatoires

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	4 100 000	p.m.	4 100 000	37 000 000	22 600 000	p.m.	4 100 000	37 000 000	13 350 000

Article 05 02 01 — FEDER — Dépenses opérationnelles

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
34 070 850 917	36 019 377 238	34 070 850 917	36 019 377 238	34 070 850 917	36 019 377 238	34 070 850 917	34 719 377 238	34 070 850 917	34 719 377 238

Poste 05 02 05 03 — Coopération territoriale européenne — Dépenses opérationnelles — Financement au titre de REACT-EU

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.

Article 05 04 01 — Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
33 479 713	33 000 000	33 479 713	33 000 000	34 479 713	33 500 000	33 479 713	33 000 000	33 979 713	33 125 000

Article 06 02 02 — Instrument d'appui technique

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
107 327 580	122 423 515	92 327 580	107 423 515	107 327 580	122 423 515	107 327 580	122 423 515	50 327 580	112 423 515

Article 06 04 01 — Instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI) — Versement du coupon périodique et remboursement à terme

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
8 021 000 000		7 718 000 000		7 721 000 000		7 970 000 000		7 970 000 000	

Article 06 04 02 — Instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI) — Coûts supplémentaires de gestion de la liquidité

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				300 000 000	300 000 000			—	—

Article 06 05 01 — Mécanisme de protection civile de l'Union

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
167 657 430	189 000 000	167 657 430	189 000 000	197 657 430	204 000 000	167 657 430	189 000 000	177 657 430	191 500 000

Article 06 06 01 — Programme "L'UE pour la santé"

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
658 265 985	545 000 000	560 965 985	513 400 000	663 265 985	547 500 000	658 265 985	545 000 000	661 265 985	545 750 000

Article 06 10 01 — Centre européen de prévention et de contrôle des maladies

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
90 939 554	90 939 554	81 228 091	81 228 091	90 939 554	90 939 554	90 939 554	90 939 554	90 939 554	90 939 554

Commentaires:

L'article 3 du règlement (CE) n° 851/2004 dispose que la mission du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies est la suivante:

- Afin de renforcer la capacité de l'Union et des États membres à protéger la santé humaine au moyen de la prévention et du contrôle des maladies humaines transmissibles et des problèmes sanitaires particuliers connexes, le Centre a pour mission de déceler et d'évaluer les menaces actuelles et émergentes que des maladies transmissibles et des problèmes sanitaires particuliers connexes représentent pour la santé humaine et d'en rendre compte et, le cas échéant, de veiller à ce que les informations à ce sujet soient présentées de façon aisément accessible. Le Centre agit en collaboration avec les instances compétentes des États membres ou de sa propre initiative, par l'intermédiaire d'un réseau spécialisé. Le Centre a aussi pour mission de formuler des recommandations fondées sur des données scientifiques et d'aider à coordonner les réactions face à de telles menaces au niveau de l'Union et au niveau national, ainsi qu'au niveau transfrontière interrégional et régional le cas échéant. En formulant de telles recommandations, le Centre coopère, si besoin est, avec les États membres et tient compte des plans nationaux de gestion des crises existants et de la situation individuelle de chaque État membre.
- Lorsqu'il existe d'autres flambées épidémiques de maladies d'origine inconnue, et si celles-ci sont susceptibles de se propager sur le territoire ou jusqu'au territoire de l'Union, le Centre agit de sa propre initiative jusqu'à ce que la source de la flambée épidémique soit connue. Dans le cas où la flambée épidémique n'est manifestement pas liée à une maladie transmissible, le Centre agit seulement en collaboration avec les instances de coordination compétentes et à leur demande, et fournit une évaluation des risques.
- Le Centre accomplit sa mission en respectant les responsabilités des États membres, de la Commission et des autres organes ou agences de l'Union, ainsi que les responsabilités des pays tiers et des organisations internationales actives en matière de santé publique, en particulier l'Organisation mondiale de la santé (OMS), afin d'assurer l'exhaustivité, la cohérence et la complémentarité des actions et de veiller à ce que celles-ci soient coordonnées.
- Le Centre soutient les travaux du comité de sécurité sanitaire (CSS), institué par l'article 4 du règlement (UE) 2022/2371 du Parlement européen et du Conseil du 23 novembre 2022 concernant les menaces transfrontières graves pour la santé et abrogeant la décision

n° 1082/2013/UE (JO L 314 du 6.12.2022, p. 26, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2371/oj>), du Conseil, des États membres et, le cas échéant, d'autres structures de l'Union, afin de promouvoir une cohérence effective entre leurs activités respectives et de coordonner les réactions aux menaces transfrontières graves pour la santé, dans le cadre de son mandat.

Contribution totale de l'Union	92 034 281
dont montant provenant de la récupération d'un excédent (article 6 6 2 des recettes)	1 094 727
Montant inscrit au budget	90 939 554

Recettes affectées (origine, montants estimés et article ou poste correspondant de l'état des recettes):

AELE-EEE 2 400 804 6 600

Bases légales:

Règlement (CE) n° 851/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 instituant un Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (JO L 142 du 30.4.2004, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2004/851/oj>).

Règlement (UE) 2022/2370 du Parlement européen et du Conseil du 23 novembre 2022 modifiant le règlement (CE) n° 851/2004 instituant un Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (JO L 314 du 6.12.2022, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2370/oj>).

Actes de référence:

Document de travail de la Commission accompagnant la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil — Centre européen de prévention et de contrôle des maladies transmissibles: résultats positifs obtenus depuis sa création, activités prévues et besoins en ressources [COM(2008) 741/SEC(2008) 2792].

Article 06 20 04 — Actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
13 586 521	13 300 000	12 339 727	12 885 000	13 586 521	13 300 000	13 586 521	15 634 500	13 586 521	15 634 500

Poste 06 20 04 01 — Coordination et surveillance de l'Union économique et monétaire, y compris l'euro, et communication portant sur celle-ci

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
13 586 521	13 300 000	12 339 727	12 885 000	13 586 521	13 300 000	13 586 521	15 634 500	13 586 521	15 634 500

Poste 07 01 02 01 — Dépenses d'appui pour le programme Erasmus+

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
29 957 299		27 229 773		29 957 299		29 957 299		29 957 299	

Poste 07 01 03 01 — Dépenses d'appui pour le Corps européen de solidarité

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
5 813 468		5 641 573		5 813 468		5 813 468		5 813 468	

Poste 07 01 04 01 — Dépenses d'appui pour le programme "Europe créative"

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
7 445 414		6 287 469		7 445 414		7 445 414		7 445 414	

Article 07 02 01 — Volet de gestion partagée du FSE+ — Dépenses opérationnelles

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
14 424 864	15 510 000	14 424 864	15 510 000	14 424 864	15 510 000	14 424 864	15 410 000	14 424 864	15 410 000
209	000	209	000	209	000	209	000	209	000

Article 07 02 04 — FSE+ — Volet Emploi et innovation sociale (EaSI)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
105 410 821	102 000 000	105 410 821	102 000 000	107 910 821	103 250 000	105 410 821	102 000 000	106 410 821	102 250 000

Poste 07 03 01 01 — Promouvoir la mobilité des individus et des groupes à des fins d'éducation et de formation, et la coopération, l'inclusion et l'équité, l'excellence, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation — Gestion indirecte

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
3 042 584 266	2 985 720 000	2 935 584 266	2 950 120 000	3 047 584 266	2 989 470 000	3 042 584 266	2 985 720 000	3 045 584 266	2 986 470 000

Commentaires:

Ce crédit est destiné à couvrir le domaine de l'éducation et de la formation du programme Erasmus+ dans le cadre de la gestion indirecte. Il soutient les trois actions clés.

Action clé n° 1: mobilité à des fins d'éducation et de formation

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, le programme Erasmus+ soutiendra les actions suivantes: a) la mobilité à des fins d'éducation et de formation des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur; b) la mobilité à des fins d'éducation et de formation des apprenants et du personnel de l'enseignement et de la formation professionnels; c) la mobilité à des fins d'éducation et de formation des élèves et du personnel; et d) la mobilité à des fins d'éducation et de formation des apprenants et du personnel de l'éducation des adultes.

La mobilité à des fins d'éducation et de formation peut s'accompagner d'un apprentissage virtuel et de mesures telles qu'un soutien linguistique, des visites préparatoires, une formation et une coopération virtuelle. Pour les personnes qui ne sont pas en mesure d'y participer, la mobilité à des fins d'éducation et de formation peut être remplacée par un apprentissage virtuel.

Action clé n° 2: coopération entre organisations et institutions

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, le programme Erasmus+ soutiendra les partenariats de coopération et échanges de pratiques, dont des partenariats de petite taille visant à favoriser un accès plus large et plus inclusif au programme Erasmus+.

Action clé n° 3: soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, le programme Erasmus+ soutiendra les actions suivantes: a) élaboration et mise en œuvre des programmes de mesures générales et sectorielles de l'Union dans le domaine de l'éducation et de la formation, notamment avec le soutien du réseau Eurydice ou d'activités d'autres organisations concernées; b) outils et mesures de l'Union qui favorisent la qualité, la transparence et la reconnaissance des compétences, aptitudes et qualifications; c) dialogue politique et coopération avec les parties prenantes concernées, notamment les réseaux implantés à l'échelle de l'Union, les organisations européennes et les organisations internationales actives dans le domaine de l'éducation et de la formation; d) mesures contribuant à la mise en œuvre inclusive et de qualité élevée du programme Erasmus+; e) coopération avec d'autres instruments de l'Union et soutien aux autres politiques de l'Union; et f) activités de diffusion et de sensibilisation aux résultats et aux priorités des politiques européennes ainsi qu'au programme Erasmus+.

Recettes affectées (origine, montants estimés et article ou poste correspondant de l'état des recettes).

AELE-EEE	80 324 225 6 6 0 0
Autres recettes affectées	112 134 160 6 0 1 0

Poste 07 03 01 02 — Promouvoir la mobilité des individus et des groupes à des fins d'éducation et de formation, et la coopération, l'inclusion et l'équité, l'excellence, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation — Gestion directe

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
644 133 179	708 100 000	519 133 179	666 500 000	644 133 179	708 100 000	644 133 179	708 100 000	644 133 179	708 100 000

Article 07 03 02 — Promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage non formel et informel et la participation active des jeunes, et la coopération, l'inclusion, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de la jeunesse

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
440 307 038	411 000 000	420 307 038	404 400 000	440 307 038	411 000 000	440 307 038	411 000 000	440 307 038	411 000 000

Article 07 03 03 — Promouvoir la mobilité à des fins d'éducation et de formation du personnel sportif, et la coopération, l'inclusion, la créativité et l'innovation au niveau des organisations sportives et des politiques sportives

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
81 483 341	78 000 000	78 483 341	77 000 000	81 483 341	78 000 000	81 483 341	78 000 000	81 483 341	78 000 000

Article 07 05 01 — Volet Culture

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
121 721 256	111 165 876	112 221 256	108 065 876	121 721 256	111 165 876	121 721 256	111 165 876	121 721 256	111 165 876

Article 07 05 02 — Volet Média

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
213 758 213	192 254 518	199 258 213	187 404 518	213 758 213	192 254 518	213 758 213	192 254 518	213 758 213	192 254 518

Article 07 05 03 — Volet transsectoriel

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
33 030 185	27 295 140	30 630 185	26 545 140	35 530 185	28 545 140	33 030 185	27 295 140	34 030 185	27 545 140

Article 07 06 01 — Égalité et droits

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
50 013 550	33 643 288	41 413 550	30 843 288	50 013 550	33 643 288	50 013 550	33 643 288	50 013 550	33 643 288

Article 07 06 03 — Daphné

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
35 129 939	20 745 778	28 129 939	18 345 778	35 129 939	20 745 778	35 129 939	20 745 778	35 129 939	20 745 778

Article 07 06 04 — Valeurs de l'Union

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
120 762 466	89 176 175	81 762 466	76 276 175	123 262 466	90 426 175	120 762 466	89 176 175	121 762 466	89 426 175

Article 07 10 02 — Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 417 398	17 417 398	17 162 356	17 162 356	17 417 398	17 417 398	17 417 398	17 417 398	17 417 398	17 417 398

Commentaires:

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) est déterminée à faire de l'Europe un lieu de travail plus sûr, plus sain et plus productif. Elle repère et évalue les risques nouveaux et émergents au travail, et intègre la sécurité et la santé au travail dans d'autres domaines d'action tels que l'éducation, la santé publique et la recherche. Elle sensibilise sur l'importance de la santé et de la sécurité des travailleurs et diffuse des informations à ce sujet aux gouvernements, aux organisations d'employeurs et de salariés, aux institutions, aux organes et réseaux de l'Union et aux entreprises privées.

L'objectif de EU-OSHA est de fournir aux institutions et aux organes de l'Union, aux États membres et aux parties intéressées les informations techniques et une expertise qualifiée, scientifiques et économiques utiles dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Il convient d'accorder une attention particulière aux aspects liés au genre dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Ce crédit est destiné à couvrir le financement d'actions nécessaires pour accomplir les missions de EU-OSHA, telles que définies dans le règlement (UE) 2019/126, notamment:

- les actions de sensibilisation et d'anticipation des risques, en particulier au sein des petites et moyennes entreprises,
- le fonctionnement de l'Observatoire européen des risques, appuyé sur la collecte de bonnes pratiques d'entreprises ou de branches d'activité spécifiques,
- l'élaboration et la mise à disposition d'outils permettant aux petites entreprises de gérer la sécurité et la santé au travail,
- le fonctionnement du réseau comprenant les principaux éléments composant les réseaux nationaux d'information, y compris les organisations nationales d'employeurs et de salariés, conformément au droit national ou aux pratiques nationales, ainsi que les points focaux nationaux,
- l'organisation d'échanges d'expériences, d'informations et de bonnes pratiques, y compris en collaboration avec l'Organisation internationale du travail et d'autres organisations internationales,
- l'intégration des pays candidats à ces réseaux d'information et l'élaboration d'outils adaptés à leur situation spécifique,
- l'organisation et la gestion de la campagne européenne pour des lieux de travail sains, ainsi que de la Semaine européenne sur la santé et la sécurité, en mettant l'accent sur les risques spécifiques et les besoins des utilisateurs et des bénéficiaires finals.

Contribution totale de l'Union	17 663 030
<i>dont montant provenant de la récupération d'un excédent (article 6 6 2 des recettes)</i>	245 632
Montant inscrit au budget	17 417 398

Recettes affectées (origine, montants estimés et article ou poste correspondant de l'état des recettes).

AELE-EEE

459 819 6 600

Bases légales:

Règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil (JO L 30 du 31.1.2019, p. 58, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2019/126/oj>).

Article 07 10 03 — Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
20 604 551	20 604 551	20 484 064	20 484 064	20 604 551	20 604 551	20 604 551	20 604 551	20 604 551	20 604 551

Commentaires:

Le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) soutient la promotion, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'Union en matière d'enseignement et de formation professionnels ainsi que de compétences et de qualifications, en travaillant avec la Commission, les États membres et les partenaires sociaux. À cette fin, le Cedefop développe et diffuse des connaissances, fournit des données probantes et des services pour l'élaboration des politiques, y compris des conclusions s'appuyant sur des travaux de recherche, et facilite le partage des connaissances entre l'Union et les acteurs nationaux et entre ceux-ci.

Contribution totale de l'Union	20 850 288
<i>dont montant provenant de la récupération d'un excédent (article 6 6 2 des recettes)</i>	245 737
Montant inscrit au budget	20 604 551

Recettes affectées (origine, montants estimés et article ou poste correspondant de l'état des recettes).

AELE-EEE

543 960 6 6 0 0

Bases légales:

Règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil (JO L 30 du 31.1.2019, p. 90, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2019/128/oj>).

Article 07 10 05 — Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
10 754 875	10 754 875	10 513 069	10 513 069	11 754 875	11 754 875	10 754 875	10 754 875	10 754 875	10 754 875

Commentaires:

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) contribue et renforce la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, y compris à l'intégration des questions qui y sont liées dans toutes les politiques de l'Union et dans les politiques nationales qui en résultent, et à la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe. Il sensibilise également les citoyens de l'Union européenne à l'égalité entre les hommes et les femmes, en fournissant une assistance technique aux institutions de l'Union, en particulier à la Commission, et aux autorités des États membres.

L'EIGE assume notamment les tâches suivantes:

- collecte, analyse et diffusion des informations pertinentes, objectives, comparables et fiables en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, y compris les résultats de recherches et les meilleures pratiques,
- mise au point de méthodes visant à accroître l'objectivité, la comparabilité et la fiabilité des données au niveau européen en élaborant des critères permettant d'améliorer la cohérence des informations et prise en compte des questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes lorsqu'il collecte des données,
- mise au point, analyse, évaluation et diffusion d'outils méthodologiques destinés à favoriser l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques de l'Union et

dans les politiques nationales qui en résultent et à favoriser l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'ensemble des institutions et organes de l'Union,

- organisation de réunions d'experts à l'appui de ses travaux de recherche et promotion de l'échange d'informations entre chercheurs et de l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans leurs travaux,
- sensibilisation des citoyens de l'Union à l'égalité des genres, diffusion d'informations sur les meilleures pratiques et mise à disposition du public de ressources documentaires,
- fourniture aux institutions de l'Union d'informations sur l'égalité entre les hommes et les femmes et sur l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les pays en voie d'adhésion et dans les pays candidats.

Contribution totale de l'Union	10 871 427
<i>dont montant provenant de la récupération d'un excédent (article 6 6 2 des recettes)</i>	116 552
Montant inscrit au budget	10 754 875

Bases légales:

Règlement (CE) n° 1922/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (JO L 403 du 30.12.2006, p. 9, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2006/1922/oj>).

Directive (UE) 2024/1385 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (JO L, 2024/1385, 24.5.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1385/oj>).

Article 07 10 07 — Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
72 983 685	72 358 685	72 983 685	72 358 685	78 983 685	78 358 685	72 983 685	72 358 685	72 983 685	72 358 685

Commentaires:

L'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) a pour mission de soutenir et de renforcer la coordination et la coopération entre les autorités nationales chargées des enquêtes et des poursuites relatives à la criminalité grave affectant deux États membres ou plus. Elle agit à la demande des autorités des États membres, de sa propre initiative ou à la demande du Parquet européen, dans les limites de ses compétences, et soutient les États membres en accélérant le traitement des demandes d'entraide judiciaire, en organisant des approches coordonnées des actions opérationnelles et en apportant un soutien à la fois opérationnel et financier aux équipes d'enquête conjointes.

Contribution totale de l'Union	73 468 403
<i>dont montant provenant de la récupération d'un excédent (article 6 6 2 des recettes)</i>	484 718
Montant inscrit au budget	72 983 685

Bases légales:

Règlement (UE) 2018/1727 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) et remplaçant et abrogeant la décision 2002/187/JAI du Conseil (JO L 295 du 21.11.2018, p. 138, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2018/1727/oj>).

Règlement (UE) 2022/838 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2022 modifiant le règlement (UE) 2018/1727 en ce qui concerne la préservation, l'analyse et la conservation, au sein

d'Eurojust, des éléments de preuve relatifs aux génocides, aux crimes contre l'humanité, aux crimes de guerre et aux infractions pénales connexes (JO L 148 du 31.5.2022, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2022/838/oj>).

Règlement (UE) 2023/969 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 établissant une plateforme de collaboration visant à soutenir le fonctionnement des équipes communes d'enquête et modifiant le règlement (UE) 2018/1726 (JO L 132 du 17.5.2023, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2023/969/oj>).

Règlement (UE) 2023/2131 du Parlement européen et du Conseil du 4 octobre 2023 modifiant le règlement (UE) 2018/1727 du Parlement européen et du Conseil et la décision 2005/671/JAI du Conseil en ce qui concerne l'échange d'informations numériques dans les affaires de terrorisme (JO L, 2023/2131, 11.10.2023, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2023/2131/oj>).

Article 07 10 08 — Parquet européen

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
91 545 128	91 545 128	85 658 844	85 658 844	94 545 128	94 545 128	91 545 128	91 545 128	91 545 128	91 545 128

Commentaires:

Le Parquet européen est chargé de rechercher, poursuivre et renvoyer en jugement les auteurs et complices des infractions pénales portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union qui sont prévues par la directive (UE) 2017/1371 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2017 relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal (JO L 198 du 28.7.2017, p. 29, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dir/2017/1371/oj>) et déterminées par le règlement (UE) 2017/1939. À cet égard, le Parquet européen diligente des enquêtes, effectue des actes de poursuite et exerce l'action publique devant les juridictions compétentes des États membres jusqu'à ce que l'affaire ait été définitivement jugée.

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées au recrutement et au personnel du Parquet européen et les dépenses liées aux technologies de l'information pour les bâtiments (y compris la sécurité du bâtiment), les infrastructures et l'administration (titres 1 et 2). Il comprend les dépenses opérationnelles relatives aux coûts liés aux enquêtes du Parquet européen conformément à l'article 91, paragraphes 5 et 6, du règlement (UE) 2017/1939, le système de gestion des dossiers du Parquet européen, la plateforme d'échange informatique entre le Bureau central du Parquet européen, les procureurs européens délégués et les autres autorités judiciaires et répressives des États membres, qui est un élément clé du bon fonctionnement du Parquet européen, ainsi que les dispositions relatives aux services de protection rapprochée pour les hauts fonctionnaires du Parquet européen, au paiement des procureurs européens délégués et aux coûts de traduction substantiels pour les besoins opérationnels du Parquet européen (titre 3).

Contribution totale de l'Union	93 049 484
<i>dont montant provenant de la récupération d'un excédent (article 6 6 2 des recettes)</i>	1 504 356
Montant inscrit au budget	91 545 128

Bases légales:

Règlement (UE) 2017/1939 du Conseil du 12 octobre 2017 mettant en œuvre une coopération renforcée concernant la création du Parquet européen (JO L 283 du 31.10.2017, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2017/1939/oj>).

Article 07 20 01 — Projets pilotes

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	6 348 843	p.m.	6 348 843	7 700 000	10 198 843	p.m.	6 348 843	7 700 000	8 273 843

Poste 07 20 01 01 — Projets pilotes relevant de la sous-rubrique 2 b

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	5 598 843	p.m.	5 598 843	6 200 000	8 698 843	p.m.	5 598 843	6 200 000	7 148 843

Poste 07 20 01 02 — Projets pilotes relevant de la sous-rubrique 2 a

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	750 000	p.m.	750 000	1 500 000	1 500 000	p.m.	750 000	1 500 000	1 125 000

Article 07 20 02 — Actions préparatoires

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	12 703 658	p.m.	12 703 658	3 000 000	14 203 658	p.m.	12 703 658	3 000 000	13 453 658

Poste 07 20 04 01 — Actions multimédias

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
21 107 803	20 311 843	20 921 438	20 249 843	21 107 803	20 311 843	21 107 803	20 311 843	21 107 803	20 311 843

Poste 07 20 04 02 — Services exécutifs et de communication institutionnelle

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
49 192 000	49 192 000	48 759 000	49 050 000	49 192 000	49 192 000	49 192 000	49 192 000	49 192 000	49 192 000

Poste 07 20 04 03 — Représentations de la Commission

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
28 569 000	25 183 000	28 317 000	25 099 000	28 569 000	25 183 000	28 569 000	25 183 000	28 569 000	25 183 000

Poste 07 20 04 06 — Compétences spécifiques dans le domaine de la politique sociale, y compris dialogue social

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
23 838 086	19 300 000	23 627 616	19 230 000	23 838 086	19 300 000	23 838 086	19 300 000	23 838 086	19 300 000

Poste 07 20 04 07 — Autres activités dans le domaine des droits fondamentaux

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1 618 213	845 870	929 389	611 870	1 618 213	845 870	1 618 213	845 870	1 618 213	845 870

Poste 07 20 04 09 — Actions de formation et d'information en faveur des organisations de travailleurs

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
23 133 016	25 000 000	23 133 016	25 000 000	25 133 016	26 000 000	23 133 016	25 000 000	24 633 016	25 375 000

Poste 08 01 01 72 — Agence exécutive européenne pour la recherche — Contribution du Fonds européen agricole de garantie

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
872 104		872 104		872 104		1 372 104		1 372 104	

Commentaires:

Ce crédit est destiné à couvrir la contribution aux dépenses de personnel et de fonctionnement de l'Agence exécutive européenne pour la recherche exposées du fait de son rôle dans la gestion d'actions relatives au programme de promotion et l'achèvement des programmes précédents.

Le tableau des effectifs de l'Agence est repris dans l'annexe intitulée "Personnel" de la présente section.

Bases légales:

Règlement (CE) n° 58/2003 du Conseil du 19 décembre 2002 portant statut des agences exécutives chargées de certaines tâches relatives à la gestion de programmes communautaires (JO L 11 du 16.1.2003, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2003/58/oj>).

Règlement (UE) n° 1144/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à des actions d'information et de promotion concernant les produits agricoles réalisées sur le marché intérieur et dans les pays tiers et abrogeant le règlement (CE) n° 3/2008 du Conseil (JO L 317 du 4.11.2014, p. 56, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2014/1144/oj>).

Décision d'exécution (UE) 2021/173 de la Commission du 12 février 2021 instituant l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement, l'Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique, l'Agence exécutive européenne pour la recherche, l'Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME, l'Agence exécutive du Conseil européen de la recherche et l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture, et abrogeant les décisions d'exécution 2013/801/UE, 2013/771/UE, 2013/778/UE, 2013/779/UE, 2013/776/UE et 2013/770/UE (JO L 50 du 15.2.2021, p. 9, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2021/173/oj).

Voir le chapitre 08 02.

Actes de référence:

Décision C(2021) 952 de la Commission du 12 février 2021 portant délégation à l'Agence exécutive européenne pour la recherche, en vue de l'exécution de tâches liées à la mise en œuvre de programmes de l'Union en matière de recherche et innovation, de recherche du Fonds de recherche du charbon et de l'acier, et d'actions d'information et de promotion concernant les produits agricoles, comprenant notamment l'exécution de crédits inscrits au budget général de l'Union.

Poste 08 01 03 01 — Dépenses d'appui pour le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
3 735 128	3 337 323	3 735 128	3 735 128	3 735 128

Article 08 02 01 — Réserve agricole

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
450 000 000	450 000 000	450 000 000	172 631 381	137 486 942

Poste 08 02 02 01 — Secteur des fruits et légumes

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
1 035 000 000	1 035 000 000	1 035 000 000	1 025 000 000	1 025 000 000

Poste 08 02 02 02 — Secteur des produits de l'apiculture

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
58 000 000	58 000 000	58 000 000	57 000 000	57 000 000

Poste 08 02 02 03 — Secteur vitivinicole

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
946 000 000	946 000 000	961 000 000	946 000 000	946 000 000

Poste 08 02 03 03 — Promotion des produits agricoles — Programmes multiples et actions mis en oeuvre par la Commission dans le cadre de la gestion directe

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	69 927 713	p.m.	69 927 713	30 000 000	84 927 713	105 000 000	69 927 713	105 000 000	69 927 713

Poste 08 02 03 06 — Fruits et légumes

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
	178 000 000		178 000 000		178 000 000		175 000 000		175 000 000

Poste 08 02 04 01 — Aide de base au revenu pour un développement durable

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
	18 433 000 000		18 433 000 000		18 433 000 000		17 944 178 630		17 860 495 783

Commentaires:

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses pour l'aide de base au revenu pour un développement durable prévue au titre III, chapitre II, du règlement (UE) 2021/2115.

Recettes affectées (origine, montants estimés et article ou poste correspondant de l'état des recettes).

Autres recettes affectées 735 000 000 6 2 0 0

Poste 08 02 04 03 — Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
	697 000 000		697 000 000		720 000 000		697 000 000		697 000 000

Poste 08 02 04 04 — Programmes pour le climat, l'environnement et le bien-être animal

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
	8 783 000 000		8 783 000 000		8 783 000 000		9 014 000 000		9 014 000 000

Poste 08 02 04 05 — Aide couplée au revenu

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
	4 470 000 000		4 470 000 000		4 470 000 000		4 480 000 000		4 480 000 000

Poste 08 02 06 01 — Corrections financières en faveur des États membres à la suite de décisions relatives à l'apurement des comptes et à l'apurement de conformité

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
	6 100 000		6 100 000		6 100 000		104 650 000		104 650 000

Article 08 05 01 — Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

	Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
08 05 01	37 636 857	42 511 857	37 636 857	42 511 857	37 636 857	42 511 857	39 661 857	44 536 857	39 661 857	44 536 857
Réserve	116 215 000	87 915 000	116 215 000	87 915 000	116 215 000	87 915 000	114 190 000	85 890 000	114 190 000	85 890 000
Total	153 851 857	130 426 857	153 851 857	130 426 857	153 851 857	130 426 857	153 851 857	130 426 857	153 851 857	130 426 857

Article 08 10 01 — Agence européenne de contrôle des pêches

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
31 335 269	31 335 269	30 855 532	30 855 532	31 335 269	31 335 269	31 335 269	31 335 269	31 335 269	31 335 269

Commentaires:

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement ainsi que les dépenses opérationnelles de l'Agence européenne de contrôle des pêches. La mission de l'Agence est de promouvoir les normes communes les plus strictes en matière de contrôle, d'inspection et de surveillance dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP). Son rôle principal est d'organiser la coordination et la coopération entre les activités nationales de contrôle et d'inspection

de manière que les règles de la PCP soient respectées et appliquées efficacement. L'Agence joue également un rôle dans la coopération européenne concernant les fonctions de garde-côtes.

Contribution totale de l'Union	31 753 526
<i>dont montant provenant de la récupération d'un excédent (article 6 6 2 des recettes)</i>	418 257
Montant inscrit au budget	31 335 269

Bases légales:

Règlement (CE) n° 1005/2008 du Conseil du 29 septembre 2008 établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, modifiant les règlements (CEE) n° 2847/93, (CE) n° 1936/2001 et (CE) n° 601/2004 et abrogeant les règlements (CE) n° 1093/94 et (CE) n° 1447/1999 (JO L 286 du 29.10.2008, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2008/1005/oj>).

Règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime de l'Union de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche, modifiant les règlements (CE) n° 847/96, (CE) n° 2371/2002, (CE) n° 811/2004, (CE) n° 768/2005, (CE) n° 2115/2005, (CE) n° 2166/2005, (CE) n° 388/2006, (CE) n° 509/2007, (CE) n° 676/2007, (CE) n° 1098/2007, (CE) n° 1300/2008, (CE) n° 1342/2008 et abrogeant les règlements (CEE) n° 2847/93, (CE) n° 1627/94 et (CE) n° 1966/2006 (JO L 343 du 22.12.2009, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2009/1224/oj>).

Règlement (UE) 2019/473 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2019 sur l'Agence européenne de contrôle des pêches (JO L 83 du 25.3.2019, p. 18, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2019/473/oj>).

Règlement (UE) 2023/2842 du Parlement européen et du Conseil du 22 novembre 2023 modifiant le règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil et modifiant les règlements (CE) n° 1967/2006 et (CE) n° 1005/2008 du Conseil et les règlements (UE) 2016/1139, (UE) 2017/2403 et (UE) 2019/473 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le contrôle des pêches (JO L, 2023/2842, 20.12.2023, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2023/2842/oj>).

Actes de référence:

Décision 2009/988/UE de la Commission du 18 décembre 2009 désignant l'Agence communautaire de contrôle des pêches comme l'organisme chargé d'effectuer certaines tâches au titre du règlement (CE) n° 1005/2008 du Conseil (JO L 338 du 19.12.2009, p. 104, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2009/988/oj>).

Règlement délégué (UE) 2019/715 de la Commission du 18 décembre 2018 portant règlement financier-cadre des organismes créés en vertu du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et du traité Euratom et visés à l'article 70 du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil (JO L 122 du 10.5.2019, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_del/2019/715/oj).

Article 08 20 01 — Projets pilotes

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	2 890 650	p.m.	2 890 650	1 500 000	3 640 650	p.m.	2 890 650	1 500 000	3 265 650

Poste 09 01 01 01 — Dépenses d'appui pour le programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
10 729 726		10 552 540		10 729 726		10 729 726		10 729 726	

Article 09 02 01 — Nature et biodiversité

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
323 555 118	199 000 000	312 555 118	195 300 000	338 555 118	206 500 000	323 258 983	198 703 865	328 258 983	199 953 865

Article 09 02 02 — Économie circulaire et qualité de vie

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
185 280 901	138 000 000	184 580 901	137 770 000	185 280 901	138 000 000	186 280 901	139 000 000	186 280 901	139 000 000

Article 09 02 03 — Atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
126 706 236	100 000 000	125 706 236	99 670 000	126 706 236	100 000 000	126 706 236	100 000 000	126 706 236	100 000 000

Article 09 02 04 — Transition vers l'énergie propre

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
137 443 577	118 000 000	137 143 577	117 900 000	152 443 577	125 500 000	137 443 577	118 000 000	142 443 577	119 250 000

Article 09 05 02 — Fonds européen de développement régional (FEDER) - Contribution du Fonds social pour le climat

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
						p.m.	p.m.	p.m.	p.m.

Commentaires:*Nouvel article*

Ce crédit est destiné à compléter les ressources du FEDER après qu'un ou plusieurs États membres ont demandé, dans leurs plans sociaux pour le climat, le transfert d'un montant maximal de 15 % de leur dotation financière annuelle aux fonds en gestion partagée, conformément au règlement (UE) 2023/955 et au règlement (UE) 2021/1060. Ces transferts nécessitent des modifications des programmes opérationnels concernés, à l'exclusion de ceux relevant de l'objectif "Coopération territoriale européenne" (Interreg), conformément à l'article 26 *bis* du règlement (UE) 2021/1060. Ils financent les mesures et les investissements visés à l'article 8 du règlement (UE) 2023/955 et doivent être exécutés conformément aux règles spécifiques régissant les fonds qui reçoivent les ressources au profit du ou des États membres concernés, en vertu de l'article 11, paragraphe 2, dudit règlement.

Article 09 05 03 — Fonds social européen plus (FSE+) - Contribution du Fonds social pour le climat

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
						p.m.	p.m.	p.m.	p.m.

Commentaires:*Nouvel article*

Ce crédit est destiné à compléter les ressources du FSE+ après qu'un ou plusieurs États membres ont demandé, dans leurs plans sociaux pour le climat, le transfert d'un montant maximal de 15 % de leur dotation financière annuelle aux fonds en gestion partagée, conformément au règlement (UE) 2023/955 et au règlement (UE) 2021/1060. Ces transferts doivent être exécutés conformément aux règles spécifiques régissant les fonds qui reçoivent les ressources au profit du ou des États membres concernés, en vertu de l'article 11, paragraphe 2, du règlement (UE) 2023/955.

Article 09 05 04 — Fonds de cohésion (FC) - Contribution du Fonds social pour le climat

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
						p.m.	p.m.	p.m.	p.m.

Commentaires:*Nouvel article*

Ce crédit est destiné à compléter les ressources du Fonds de cohésion après qu'un ou plusieurs États membres ont demandé, dans leurs plans sociaux pour le climat, le transfert d'un montant maximal de 15 % de leur dotation financière annuelle aux fonds en gestion partagée, conformément au règlement (UE) 2023/955 et au règlement (UE) 2021/1060. Ces transferts nécessitent des modifications des programmes opérationnels concernés, à l'exclusion de ceux relevant de l'objectif "Coopération territoriale européenne" (Interreg), conformément à l'article 26 *bis* du règlement (UE) 2021/1060. Ils doivent être exécutés conformément aux règles spécifiques régissant les fonds qui reçoivent les ressources au profit du ou des États membres concernés, en vertu de l'article 11, paragraphe 2, du règlement (UE) 2023/955.

Article 09 05 05 — Fonds pour une transition juste (FTJ) - Contribution du Fonds social pour le climat

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
						p.m.	p.m.	p.m.	p.m.

Commentaires:*Nouvel article*

Ce crédit est destiné à compléter les ressources du FTJ après qu'un ou plusieurs États membres ont demandé, dans leurs plans sociaux pour le climat, le transfert d'un montant maximal de 15 % de leur dotation financière annuelle aux fonds en gestion partagée, conformément au règlement (UE) 2023/955 et au règlement (UE) 2021/1060. Ces transferts doivent être exécutés conformément aux règles spécifiques régissant les fonds qui reçoivent les ressources au profit du ou des États membres concernés, en vertu de l'article 11, paragraphe 2, du règlement (UE) 2023/955.

Article 09 05 06 — Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa) - Contribution du Fonds social pour le climat

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
						p.m.	p.m.	p.m.	p.m.

Commentaires:*Nouvel article*

Ce crédit est destiné à compléter les ressources du Feampa après qu'un ou plusieurs États membres ont demandé, dans leurs plans sociaux pour le climat, le transfert d'un montant maximal de 15 % de leur dotation financière annuelle aux fonds en gestion partagée, conformément au règlement (UE) 2023/955 et au règlement (UE) 2021/1060. Ces transferts doivent être exécutés conformément aux règles spécifiques régissant les fonds qui reçoivent les ressources au profit du ou des États membres concernés, en vertu de l'article 11, paragraphe 2, du règlement (UE) 2023/955.

Article 09 10 01 — Agence européenne des produits chimiques — Directives environnementales et conventions internationales

	Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
09 10 01	6 729 846	6 729 846	6 729 846	6 729 846	6 729 846	6 729 846	6 729 846	6 729 846	6 729 846	6 729 846

	Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Réserve	12 407 115	12 407 115	12 407 115	12 407 115	12 407 115	12 407 115	11 407 115	11 407 115	11 407 115	11 407 115
Total	19 136 961	19 136 961	19 136 961	19 136 961	19 136 961	19 136 961	18 136 961	18 136 961	18 136 961	18 136 961

Commentaires:

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement ainsi que les dépenses opérationnelles de l'Agence européenne des produits chimiques pour les activités liées à la mise en œuvre de la législation concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, les polluants organiques persistants, l'eau, les déchets, les émissions industrielles et les batteries et déchets de batteries.

Contribution totale de l'Union	18 179 952
<i>Dont montant provenant de la récupération d'un excédent (article 6 6 2 des recettes)</i>	42 991
Montant inscrit au budget	18 136 961

Recettes affectées (origine, montants estimés et article ou poste correspondant de l'état des recettes):

AELE-EEE

505 216 662

Bases légales:

Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives (JO L 312 du 22.11.2008, p. 3, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dir/2008/98/oj>).

Règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (JO L 201 du 27.7.2012, p. 60, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2012/649/oj>).

Directive (UE) 2018/851 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets (JO L 150 du 14.6.2018, p. 109, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dir/2018/851/oj>).

Règlement (UE) 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants (JO L 169 du 25.6.2019, p. 45, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2019/1021/oj>).

Directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (JO L 435 du 23.12.2020, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dir/2020/2184/oj>).

Décision (UE) 2022/591 du Parlement européen et du Conseil du 6 avril 2022 relative à un programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2030 (JO L 114 du 12.4.2022, p. 22, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2022/591/oj>).

Règlement (UE) 2023/1542 du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2023 relatif aux batteries et aux déchets de batteries, modifiant la directive 2008/98/CE et le règlement (UE) 2019/1020, et abrogeant la directive 2006/66/CE (JO L 191 du 28.7.2023, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2023/1542/oj>).

Directive (UE) 2024/1785 du Parlement européen et du Conseil du 24 avril 2024 modifiant la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) et la directive 1999/31/CE du Conseil concernant la mise en décharge des déchets (JO L, 2024/1785, 15.7.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1785/oj>).

Règlement (UE) 2025/40 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, modifiant le règlement (UE) 2019/1020 et la directive

(UE) 2019/904, et abrogeant la directive 94/62/CE (JO L, 2025/40, 22.1.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2025/40/oj>).

Actes de référence:

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil, présentée par la Commission le 26 octobre 2022, modifiant la directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, la directive 2006/118/CE sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration et la directive 2008/105/CE établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau [COM(2022) 540 final].

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil, présentée par la Commission le 7 décembre 2023, modifiant les règlements (CE) n° 178/2002, (CE) n° 401/2009, (UE) 2017/745 et (UE) 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la réattribution de tâches scientifiques et techniques et améliorant la coopération entre les agences de l'Union dans le domaine des produits chimiques [COM(2023) 783 final].

Article 09 10 02 — Agence européenne pour l'environnement

	Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
09 10 02	63 849 675	63 849 675	63 849 675	63 849 675	63 849 675	63 849 675	64 145 810	64 145 810	64 145 810	64 145 810
Réserve	5 388 210	5 388 210	5 388 210	5 388 210	5 388 210	5 388 210	5 388 210	5 388 210	5 388 210	5 388 210
Total	69 237 885	69 237 885	69 237 885	69 237 885	69 237 885	69 237 885	69 534 020	69 534 020	69 534 020	69 534 020

Commentaires:

La mission de l'Agence européenne pour l'environnement consiste à fournir à l'Union et aux États membres des informations objectives, fiables et comparables sur l'environnement au niveau de l'Union, leur permettant de prendre les mesures nécessaires à la protection de l'environnement, d'évaluer les résultats de ces mesures et d'informer le public.

Contribution totale de l'Union	70 140 531
<i>Dont montant provenant de la récupération d'un excédent (article 6 6 2 des recettes)</i>	606 511
Montant inscrit au budget	69 534 020

Recettes affectées (origine, montants estimés et article ou poste correspondant de l'état des recettes):

AELE-EEE	1 827 880 6 6 2
Autres recettes affectées	5 733 335 6 6 2

Bases légales:

Règlement (CE) n° 401/2009 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relatif à l'Agence européenne pour l'environnement et au réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (JO L 126 du 21.5.2009, p. 13, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2009/401/oj>).

Règlement (UE) 2018/841 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif à la prise en compte des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie dans le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, et modifiant le règlement (UE) n° 525/2013 et la décision (UE) n° 529/2013 (JO L 156 du 19.6.2018, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2018/841/oj>).

Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) n° 401/2009 et (UE) 2018/1999 ("loi européenne sur le climat") (JO L 243 du 9.7.2021, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/1119/oj>).

Décision (UE) 2022/591 du Parlement européen et du Conseil du 6 avril 2022 relative à un programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2030 (JO L 114 du 12.4.2022, p. 22, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2022/591/oj>).

Règlement (UE) 2023/839 du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2023 modifiant le règlement (UE) 2018/841 en ce qui concerne le champ d'application, la simplification des règles de déclaration et de conformité, et la fixation des objectifs des États membres pour 2030, et le règlement (UE) 2018/1999 en ce qui concerne l'amélioration de la surveillance, de la communication d'informations, du suivi des progrès et de la révision (JO L 107 du 21.4.2023, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2023/839/oj>).

Règlement (UE) 2024/1244 du Parlement européen et du Conseil du 24 avril 2024 concernant la notification des données environnementales des installations industrielles et la création d'un portail sur les émissions industrielles et abrogeant le règlement (CE) n° 166/2006 (JO L, 2024/1244, 2.5.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1244/oj>).

Règlement (UE) 2024/1610 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 modifiant le règlement (UE) 2019/1242 en ce qui concerne le renforcement des normes de performance en matière d'émissions de CO₂ pour les véhicules utilitaires lourds neufs et intégrant des obligations de déclaration, modifiant le règlement (UE) 2018/858 et abrogeant le règlement (UE) 2018/956 (JO L, 2024/1610, 6.6.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1610/oj>).

Règlement (UE) 2024/1991 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2024 relatif à la restauration de la nature et modifiant le règlement (UE) 2022/869 (JO L, 2024/1991, 29.7.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1991/oj>).

Actes de référence:

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil, présentée par la Commission le 26 octobre 2022, modifiant la directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, la directive 2006/118/CE sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration et la directive 2008/105/CE établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau [COM(2022) 540 final].

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil, présentée par la Commission le 22 mars 2023, relative à la justification et à la communication des allégations environnementales explicites [COM(2023) 166 final].

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil, présentée par la Commission le 5 juillet 2023, relative à la surveillance et à la résilience des sols (directive sur la surveillance des sols) [COM(2023) 416 final].

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil, présentée par la Commission le 22 novembre 2023, relatif à un cadre de surveillance pour des forêts européennes résilientes [COM(2023) 728 final].

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil, présentée par la Commission le 7 décembre 2023, modifiant les règlements (CE) n° 178/2002, (CE) n° 401/2009, (UE) 2017/745 et (UE) 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la réattribution de tâches scientifiques et techniques et améliorant la coopération entre les agences de l'Union dans le domaine des produits chimiques [COM(2023) 783 final].

Poste 09 20 04 01 — Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
33 700 000	27 044 470	30 050 000	25 829 470	33 700 000	27 044 470	33 700 000	27 044 470	33 700 000	27 044 470

Article 10 01 01 — Dépenses d'appui pour le Fonds "Asile, migration et intégration" (FAMI)

	Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
10 01 01	3 300 000	2 250 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000
Réserve	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000
Total	4 200 000	3 150 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000

Article 10 02 01 — Fonds "Asile, migration et intégration" (FAMI)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
2 068 558 639	1 316 121 777	2 068 558 639	1 316 121 777	2 078 558 639	1 321 121 777	2 068 558 639	1 316 121 777	2 068 558 639	1 316 121 777

Article 11 01 01 — Dépenses d'appui en faveur du Fonds pour la gestion intégrée des frontières — Instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
3 393 135	2 150 000	3 393 135	3 393 135	3 393 135

Article 11 02 01 — Instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1 116 186 059	670 914 087	1 118 479 194	671 707 222	1 146 186 059	685 914 087	1 116 186 059	670 914 087	1 126 186 059	673 414 087

Article 11 10 01 — Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1 108 076 519	1 108 076 519	1 087 076 519	1 087 076 519	1 108 076 519	1 108 076 519	1 108 076 519	1 108 076 519	1 106 942 519	1 106 942 519

Commentaires:

L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) soutient, coordonne et développe la gestion européenne des frontières conformément à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et au concept de gestion intégrée des frontières. Frontex a pour principales missions de coordonner la coopération entre les États membres pour la gestion des frontières extérieures, d'aider les États membres pour la formation des garde-frontières nationaux, d'effectuer des analyses de risques et de suivre les travaux de recherche présentant de l'intérêt pour le contrôle et la surveillance des frontières extérieures. En outre, Frontex aide les États membres ayant besoin d'un appui technique et opérationnel aux frontières extérieures, et apporte aux États membres le soutien nécessaire à l'organisation d'opérations de retour conjointes.

Contribution totale de l'Union	1 125 867 071
<i>dont montant provenant de la récupération d'un excédent</i>	18 924 552
Montant inscrit au budget	1 106 942 519

Bases légales:

Règlement (CE) n° 1683/95 du Conseil du 29 mai 1995 établissant un modèle type de visa (JO L 164 du 14.7.1995, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/1995/1683/oj>).

Règlement (CE) n° 694/2003 du Conseil du 14 avril 2003 établissant des modèles uniformes pour le document facilitant le transit (DFT) et le document facilitant le transit ferroviaire (DFTF) prévus par le règlement (CE) n° 693/2003 (JO L 99 du 17.4.2003, p. 15, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2003/694/oj>).

Règlement (CE) n° 2252/2004 du Conseil du 13 décembre 2004 établissant des normes pour les éléments de sécurité et les éléments biométriques intégrés dans les passeports et les documents de voyage délivrés par les États membres (JO L 385 du 29.12.2004, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2004/2252/oj>).

Protocole n° 19 sur l'acquis de Schengen intégré dans le cadre de l'Union européenne (JO C 326 du 26.10.2012, p. 290, ELI: http://data.europa.eu/eli/treaty/teu_2012/pro_19/oj).

Règlement (UE) n° 656/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant des règles pour la surveillance des frontières maritimes extérieures dans le cadre de la coopération opérationnelle coordonnée par l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (JO L 189 du 27.6.2014, p. 93, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2014/656/oj>).

Règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) (JO L 77 du 23.3.2016, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2016/399/oj>).

Règlement (UE) 2017/1954 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2017 modifiant le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers (JO L 286 du 1.11.2017, p. 9, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2017/1954/oj>).

Règlement (UE) 2018/1240 du Parlement européen et du Conseil du 12 septembre 2018 portant création d'un système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) et modifiant les règlements (UE) n° 1077/2011, (UE) n° 515/2014, (UE) 2016/399, (UE) 2016/1624 et (UE) 2017/2226 (JO L 236 du 19.9.2018, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2018/1240/oj>).

Règlement délégué (UE) 2019/715 de la Commission du 18 décembre 2018 portant règlement financier-cadre des organismes créés en vertu du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et du traité Euratom et visés à l'article 70 du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil (JO L 122 du 10.5.2019, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_del/2019/715/oj).

Règlement (UE) 2019/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 portant établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE dans le domaine des frontières et des visas et modifiant les règlements (CE) n° 767/2008, (UE) 2016/399, (UE) 2017/2226, (UE) 2018/1240, (UE) 2018/1726 et (UE) 2018/1861 du Parlement européen et du Conseil et les décisions 2004/512/CE et 2008/633/JAI du Conseil (JO L 135 du 22.5.2019, p. 27, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2019/817/oj>).

Règlement (UE) 2019/818 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 portant établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE dans le domaine de la coopération policière et judiciaire, de l'asile et de l'immigration et modifiant les règlements (UE) 2018/1726, (UE) 2018/1862 et (UE) 2019/816 (JO L 135 du 22.5.2019, p. 85, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2019/818/oj>).

Règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2019 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) n° 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (JO L 295 du 14.11.2019, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2019/1896/oj>).

Règlement (UE) 2020/493 du Parlement européen et du Conseil du 30 mars 2020 relatif au système "Faux documents et documents authentiques en ligne" (False and Authentic Documents Online) (FADO) et abrogeant l'action commune 98/700/JAI du Conseil (JO L 107 du 6.4.2020, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2020/493/oj>).

Décision d'exécution (UE) 2020/1567 de la Commission du 26 octobre 2020 concernant le soutien financier en vue du développement du contingent permanent du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes conformément à l'article 61 du règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil (JO L 358 du 28.10.2020, p. 59, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2020/1567/oj).

Accord entre l'Union européenne et la Principauté de Liechtenstein définissant des règles complémentaires relatives à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, pour la période 2021-2027, signé le 28 novembre 2023 (JO L, 2024/200, 4.1.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2024/200/oj).

Accord entre l'Union européenne et la Confédération suisse définissant des règles complémentaires relatives à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, pour la période 2021-2027, signé le 28 novembre 2023 (JO L, 2024/1292, 13.5.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2024/1292/oj).

Accord entre l'Union européenne et l'Islande définissant des règles complémentaires relatives à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, pour la période 2021-2027, signé le 20 décembre 2023 (JO L, 2024/1591, 5.6.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2024/1591/oj).

Accord entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège définissant des règles complémentaires relatives à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, pour la période 2021-2027, signé le 20 décembre 2023 (JO L, 2024/1592, 5.6.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/agree/2024/1592/oj>).

Actes de référence:

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil, présentée par la Commission le 11 mars 2025, établissant un système commun en matière de retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier dans l'Union, et abrogeant la directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil, la directive 2001/40/CE du Conseil et la décision 2004/191/CE du Conseil [COM(2025) 101 final].

Article 12 02 01 — Fonds pour la sécurité intérieure (FSI)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
324 973 000	243 818 393	324 973 000	243 818 393	324 973 000	243 818 393	324 473 000	243 318 393	324 473 000	243 318 393

Article 12 10 01 — Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)

	Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
12 10 01	238 251 783	236 744 283	238 251 783	236 744 283	255 251 783	253 744 283	238 251 783	236 744 283	238 251 783	236 744 283
Réserve	19 678 000	19 678 000	19 678 000	19 678 000	19 678 000	19 678 000	19 678 000	19 678 000	19 678 000	19 678 000
Total	257 929 783	256 422 283	257 929 783	256 422 283	274 929 783	273 422 283	257 929 783	256 422 283	257 929 783	256 422 283

Commentaires:

L'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) est l'agence de l'Union chargée des services répressifs, dont le mandat est d'aider à rendre l'Europe plus sûre en assistant les autorités répressives dans les États membres. Europol offre un soutien aux opérations de répression sur le terrain, et constitue une plaque tournante pour les informations sur les activités criminelles ainsi qu'un centre d'expertise en matière de répression.

Contribution totale de l'Union	261 380 303
<i>dont montant provenant de la récupération de l'excédent</i>	3 450 520
Montant inscrit dans le budget	257 929 783

Bases légales:

Règlement (UE) 2016/794 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et remplaçant et abrogeant les décisions du Conseil 2009/371/JAI, 2009/934/JAI, 2009/935/JAI, 2009/936/JAI et 2009/968/JAI (JO L 135 du 24.5.2016, p. 53, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2016/794/oj>).

Règlement (UE) 2018/1862 du Parlement européen et du Conseil du 28 novembre 2018 sur l'établissement, le fonctionnement et l'utilisation du système d'information Schengen (SIS) dans le domaine de la coopération policière et de la coopération judiciaire en matière pénale, modifiant et abrogeant la décision 2007/533/JAI du Conseil, et abrogeant le règlement (CE) n° 1986/2006 du Parlement européen et du Conseil et la décision 2010/261/UE de la Commission (JO L 312 du 7.12.2018, p. 56, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2018/1862/oj>).

Règlement (UE) 2019/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 portant établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE dans le domaine des frontières et des visas et modifiant les règlements (CE) n° 767/2008, (UE) 2016/399, (UE) 2017/2226, (UE) 2018/1240, (UE) 2018/1726 et (UE) 2018/1861 du Parlement européen et du Conseil et les décisions 2004/512/CE et 2008/633/JAI du Conseil (JO L 135 du 22.5.2019, p. 27, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2019/817/oj>).

Règlement (UE) 2019/818 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 portant établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE dans le domaine de la coopération policière et judiciaire, de l'asile et de l'immigration et modifiant les règlements (UE) 2018/1726, (UE) 2018/1862 et (UE) 2019/816 (JO L 135 du 22.5.2019, p. 85, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2019/818/oj>).

Règlement (UE) 2021/1133 du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2021 modifiant les règlements (UE) n° 603/2013, (UE) 2016/794, (UE) 2018/1862, (UE) 2019/816 et (UE) 2019/818 en ce qui concerne l'établissement des conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE aux fins du système d'information sur les visas (JO L 248 du 13.7.2021, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/1133/oj>).

Règlement (UE) 2021/1134 du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2021 modifiant les règlements (CE) n° 767/2008, (CE) n° 810/2009, (UE) 2016/399, (UE) 2017/2226, (UE) 2018/1240, (UE) 2018/1860, (UE) 2018/1861, (UE) 2019/817 et (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant les décisions 2004/512/CE et 2008/633/JAI du Conseil, aux fins de réformer le système d'information sur les visas (JO L 248 du 13.7.2021, p. 11, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/1134/oj>).

Règlement (UE) 2022/991 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2022 modifiant le règlement (UE) 2016/794 en ce qui concerne la coopération d'Europol avec les parties privées, le traitement de données à caractère personnel par Europol à l'appui d'enquêtes pénales et le rôle d'Europol en matière de recherche et d'innovation (JO L 169 du 27.6.2022, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2022/991/oj>).

Règlement (UE) 2022/1190 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2022 modifiant le règlement (UE) 2018/1862 en ce qui concerne l'introduction dans le système d'information Schengen (SIS) de signalements pour information concernant des ressortissants de pays tiers dans l'intérêt de l'Union (JO L 185 du 12.7.2022, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2022/1190/oj>).

Règlement (UE) 2024/982 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 relatif à la consultation et l'échange automatisés de données dans le cadre de la coopération policière, et modifiant les décisions 2008/615/JAI et 2008/616/JAI du Conseil et les règlements (UE) 2018/1726, (UE) 2019/817 et (UE) 2019/818 du Parlement européen et du Conseil (règlement Prüm II) (JO L, 2024/982, 5.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/982/oj>).

Règlement (UE) 2024/1358 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 relatif à la création d'"Eurodac" pour la comparaison des données biométriques aux fins de l'application efficace des règlements (UE) 2024/1351 et (UE) 2024/1350 du Parlement européen et du Conseil et de la directive 2001/55/CE du Conseil et aux fins de l'identification des ressortissants de pays tiers et apatrides en séjour irrégulier, et relatif aux demandes de comparaison avec les données d'Eurodac présentées par les autorités répressives des États membres et par Europol à des fins répressives, modifiant les règlements (UE) 2018/1240 et (UE) 2019/818 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (UE) n° 603/2013 du Parlement européen et du Conseil (JO L, 2024/1358, 22.5.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1358/oj>).

Actes de référence:

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil, présentée par la Commission le 28 novembre 2023, visant à améliorer la coopération policière en ce qui concerne la prévention, la détection et les enquêtes en matière de trafic de migrants et de traite des êtres humains, et à renforcer le soutien apporté par Europol pour prévenir et combattre ces formes de criminalité, et modifiant le règlement (UE) 2016/794 [COM(2023) 754 final].

Article 12 10 02 — Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
12 441 484	12 441 484	12 441 484	12 441 484	12 441 484	12 441 484	12 941 484	12 941 484	12 941 484	12 941 484

Commentaires:

L'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) est une agence de l'Union qui s'occupe de développer, mettre en œuvre et coordonner la formation des fonctionnaires des services répressifs. La CEPOL contribue à une Europe plus sûre en facilitant la coopération et le partage de connaissances entre les fonctionnaires des services répressifs des États membres, et dans une certaine mesure, de pays tiers, sur des questions liées aux priorités de l'Union dans le domaine de la sécurité; en particulier, les questions liées au cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité organisée. La CEPOL rassemble un réseau d'instituts de formation des fonctionnaires des services répressifs dans les États membres et les soutient aux fins de l'organisation de formations de pointe sur les priorités en matière de sécurité ainsi que de coopération et d'échanges d'information concernant les activités de répression. La CEPOL collabore également avec les institutions de l'Union, les organisations internationales et les pays tiers afin de veiller à ce que les menaces les plus graves pour la sécurité fassent l'objet d'une action collective.

Contribution totale de l'Union	13 059 630
<i>dont montant provenant de la récupération de l'excédent</i>	118 146
Montant inscrit dans le budget	12 941 484

Bases légales:

Règlement (UE) 2015/2219 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 sur l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) et remplaçant et abrogeant la décision 2005/681/JAI du Conseil (JO L 319 du 4.12.2015, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2015/2219/oj>).

Règlement (UE) 2019/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 portant établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE dans le domaine des frontières et des visas et modifiant les règlements (CE) n° 767/2008, (UE) 2016/399, (UE) 2017/2226, (UE) 2018/1240, (UE) 2018/1726 et (UE) 2018/1861 du Parlement européen et du Conseil et les décisions 2004/512/CE et 2008/633/JAI du Conseil (JO L 135 du 22.5.2019, p. 27, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2019/817/oj>).

Règlement (UE) 2019/818 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 portant établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE dans le domaine de la coopération policière et judiciaire, de l'asile et de l'immigration et modifiant les règlements (UE) 2018/1726, (UE) 2018/1862 et (UE) 2019/816 (JO L 135 du 22.5.2019, p. 85, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2019/818/oj>).

Poste 12 20 04 01 — Contrôle de sécurité nucléaire

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
20 607 990	19 600 000	20 070 951	19 420 000	20 607 990	19 600 000	20 607 990	19 600 000	20 607 990	19 600 000

Article 13 01 06 — Dépenses d'appui pour le programme européen d'investissement dans le domaine de la défense

	Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
13 01 06	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
Réserve	4 712 000	4 712 000	4 712 000	4 712 000	14 757 000
Total	4 712 000	4 712 000	4 712 000	4 712 000	14 757 000

Article 13 01 07 — Dépenses d'appui pour l'instrument de soutien à l'Ukraine

	Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
13 01 07					p.m.
Réserve					2 000 000
Total					2 000 000

Commentaires:

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses exposées dans le présent chapitre en ce qui concerne l'établissement d'un programme de coopération avec l'Ukraine en vue du redressement, de la reconstruction et de la modernisation de la base industrielle et technologique de défense ukrainienne (l'"instrument de soutien à l'Ukraine"), conformément à la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense et d'un cadre de mesures visant à assurer la disponibilité et la fourniture en temps utile des produits de défense.

Bases légales:

Voir le chapitre 14 09.

Article 13 04 01 — Mobilité militaire

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
249 391 815	165 000 000	249 928 854	165 180 000	284 391 815	182 500 000	249 391 815	165 000 000	259 391 815	167 500 000

Article 13 08 01 — Programme pour l'industrie européenne de la défense

	Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
13 08 01	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
Réserve	616 544 000	90 000 000	616 544 000	90 000 000	616 544 000	90 000 000	616 544 000	90 000 000	456 499 000	58 869 212
Total	616 544 000	90 000 000	616 544 000	90 000 000	616 544 000	90 000 000	616 544 000	90 000 000	456 499 000	58 869 212

Article 13 08 02 — Instrument de soutien à l'Ukraine

	Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
13 08 02									p.m.	p.m.
Réserve									148 000 000	19 085 788
Total									148 000 000	19 085 788

Commentaires:

Les crédits sont destinés à couvrir les dépenses opérationnelles et à apporter un soutien financier à l'établissement d'un programme de coopération avec l'Ukraine en vue du redressement, de la reconstruction et de la modernisation de la base industrielle et technologique de défense ukrainienne (l'"instrument de soutien à l'Ukraine").

Poste 14 01 01 01 — Dépenses d'appui pour l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — L'Europe dans le monde

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
360 669 563	347 855 997	360 669 563	360 669 563	360 669 563

Article 14 01 02 — Dépenses d'appui pour l'aide humanitaire

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
11 184 687	11 000 673	11 184 687	11 184 687	11 184 687

Article 14 01 07 — ~~Dépenses d'appui pour l'instrument de soutien à l'Ukraine~~

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	—

Poste 14 02 01 10 — Voisinage méridional

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1 828 764 508	1 126 441 967	1 828 764 508	1 126 441 967	1 863 764 508	1 143 941 967	1 828 764 508	1 126 441 967	1 863 764 508	1 143 941 967

Commentaires:

Ce crédit est destiné à apporter un soutien aux pays partenaires du voisinage méridional (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens occupés et Tunisie) et couvre des actions mises en œuvre dans les domaines de coopération définis dans l'IVCDI — L'Europe dans le monde, y compris dans le cadre de programmes multinationaux, régionaux et transrégionaux. Les domaines vers lesquels le financement de l'Union ira en priorité sont choisis principalement parmi ceux figurant dans les accords d'association, de partenariat et de coopération, les priorités de partenariat arrêtées conjointement ou d'autres documents pertinents, existants ou futurs, adoptés en commun par l'Union et les pays partenaires en format bilatéral ou multilatéral.

En outre, ce crédit contribue à la réalisation des objectifs spécifiques du soutien de l'Union au titre de l'instrument dans le voisinage, qui sont de:

- promouvoir une coopération politique renforcée et renforcer et consolider une démocratie solide et durable, la stabilité, la bonne gouvernance, l'état de droit et le respect des droits de l'homme;
- soutenir la mise en œuvre des accords d'association, ou d'autres accords existants et futurs, et des programmes d'association arrêtés conjointement ainsi que des priorités de partenariat et des documents équivalents, y compris au moyen de la coopération institutionnelle et du renforcement des capacités;
- promouvoir un partenariat renforcé avec les sociétés entre l'Union et les pays partenaires, ainsi qu'entre les pays partenaires, notamment au moyen de contacts interpersonnels, et un large éventail d'activités axées spécifiquement sur la jeunesse;
- renforcer la coopération régionale et transfrontalière, en particulier dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée et de la collaboration à l'échelle du voisinage européen, y compris dans les domaines de l'énergie et de la sécurité;
- parvenir à une intégration progressive dans le marché intérieur de l'Union et à une coopération sectorielle et intersectorielle plus poussée, notamment au moyen d'un rapprochement des législations et d'une convergence des réglementations avec les normes de l'Union et d'autres

normes et standards internationaux pertinents et d'une amélioration de l'accès aux marchés, y compris par l'établissement de zones de libre-échange approfondi et complet, de mesures de renforcement des institutions et d'investissements;

- renforcer les partenariats en matière de migration et de mobilité bien gérées et sûres et, le cas échéant et pour autant que les conditions d'une mobilité bien gérée et sûre soient réunies, soutenir la mise en œuvre des régimes d'exemption de visa existants, conformément au mécanisme révisé de suspension de l'exemption de visa, des dialogues sur la libéralisation du régime des visas et des accords et arrangements bilatéraux ou régionaux avec des pays tiers, y compris les partenariats pour la mobilité;
- soutenir des mesures propres à instaurer la confiance et d'autres mesures contribuant à la sécurité et à la prévention et au règlement des conflits, y compris un soutien aux populations touchées et à la reconstruction.

Une partie du crédit peut également servir à mettre en œuvre l'approche incitative énoncée dans l'IVCDCI — L'Europe dans le monde.

Poste 14 02 01 11 — Voisinage oriental

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
339 730 635	362 827 899	339 730 635	362 827 899	364 730 635	375 327 899	339 730 635	362 827 899	249 930 635	326 977 899

Commentaires:

Ce crédit est destiné à apporter un soutien aux pays partenaires du voisinage oriental (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie et Ukraine) et à couvrir des actions mises en œuvre dans les domaines de coopération définis dans l'IVCDCI — L'Europe dans le monde, y compris dans le cadre de programmes multinationaux, régionaux et transrégionaux. Les domaines vers lesquels le financement de l'Union ira en priorité sont choisis principalement parmi ceux figurant dans les accords d'association, de partenariat et de coopération, les programmes d'association arrêtés conjointement ainsi que les priorités de partenariat ou d'autres documents pertinents, existants ou futurs, adoptés en commun par l'Union et les pays partenaires en format bilatéral ou multilatéral.

En outre, ce crédit contribue à la réalisation des objectifs spécifiques du soutien de l'Union au titre de l'instrument dans le voisinage, qui sont de:

- promouvoir une coopération politique renforcée et renforcer et consolider une démocratie solide et durable, la stabilité, la bonne gouvernance, l'état de droit et le respect des droits de l'homme;
- soutenir la mise en œuvre des accords d'association, ou d'autres accords existants et futurs, et des programmes d'association arrêtés conjointement ainsi que des priorités de partenariat et des documents équivalents, y compris au moyen de la coopération institutionnelle et du renforcement des capacités;
- promouvoir un partenariat renforcé avec les sociétés entre l'Union et les pays partenaires, ainsi qu'entre les pays partenaires, notamment au moyen de contacts interpersonnels, et un large éventail d'activités axées spécifiquement sur la jeunesse;
- renforcer la coopération régionale, en particulier dans le cadre du Partenariat oriental, de la collaboration à l'échelle du voisinage européen ainsi que de la coopération régionale dans la zone de la mer Noire, de la coopération arctique et de la dimension septentrionale, y compris dans les domaines de l'énergie et de la sécurité;
- parvenir à une intégration progressive dans le marché intérieur de l'Union et à une coopération sectorielle et intersectorielle plus poussée, notamment au moyen d'un rapprochement des législations et d'une convergence des réglementations avec les normes de l'Union et d'autres

normes et standards internationaux pertinents et d'une amélioration de l'accès aux marchés, y compris par l'établissement de zones de libre-échange approfondi et complet, de mesures de renforcement des institutions et d'investissements;

- renforcer les partenariats en matière de migration et de mobilité bien gérées et sûres et, le cas échéant et pour autant que les conditions d'une mobilité bien gérée et sûre soient réunies, soutenir la mise en œuvre des régimes d'exemption de visa existants, conformément au mécanisme révisé de suspension de l'exemption de visa, des dialogues sur la libéralisation du régime des visas et des accords et arrangements bilatéraux ou régionaux avec des pays tiers, y compris les partenariats pour la mobilité;
- soutenir des mesures propres à instaurer la confiance et d'autres mesures contribuant à la sécurité et à la prévention et au règlement des conflits, y compris un soutien aux populations touchées et à la reconstruction.

Une partie du crédit peut également servir à mettre en œuvre l'approche incitative énoncée dans l'IVDCI — L'Europe dans le monde.

Poste 14 02 01 13 — Facilité pour les réformes et la croissance en République de Moldavie

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				p.m.	p.m.			114 800 000	48 350 000

Commentaires:

les crédits relevant du présent chapitre sont destinés à couvrir les dépenses opérationnelles et à apporter un soutien financier à la Moldavie dans le cadre de la facilité pour les réformes et la croissance. La facilité fournira une aide à la Moldavie pour la réalisation des réformes socio économiques et des investissements décrits dans son programme de réformes, en vue d'accélérer sa convergence avec l'UE.

Bases légales:

Règlement (UE) 2025/535 du Parlement européen et du Conseil du 18 mars 2025 établissant une facilité pour les réformes et la croissance en faveur de la République de Moldavie (JO L, 2025/535, 21.3.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2025/535/oj>).

Article 14 03 01 — Aide humanitaire

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1 833 505 988	2 067 862 000	1 852 391 798	2 074 391 508	1 883 505 988	2 117 862 000	1 833 505 988	2 067 862 000	1 868 505 988	2 095 862 000

Article 14 09 01 — Instrument de soutien à l'Ukraine

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	—	—

Poste 14 20 04 02 — Relations commerciales extérieures et aide au commerce

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
20 718 432	18 900 000	20 071 638	18 685 000	20 718 432	18 900 000	20 718 432	18 900 000	20 718 432	18 900 000

Poste 14 20 04 03 — Politique d'information et communication stratégique pour l'action extérieure

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
51 025 401	49 312 525	48 793 230	48 572 525	51 025 401	49 312 525	51 025 401	49 312 525	51 025 401	49 312 525

Poste 14 20 04 04 — Évaluations stratégiques et audits

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
20 688 300	18 260 000	18 799 637	17 630 000	20 688 300	18 260 000	20 688 300	18 260 000	20 688 300	18 260 000

Poste 14 20 04 05 — Promotion de la coordination entre l'Union et ses États membres en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
8 317 993	7 326 272	8 058 319	7 240 272	8 317 993	7 326 272	8 317 993	7 326 272	8 317 993	7 326 272

Poste 15 01 01 01 — Dépenses d'appui relatives à l'IAP

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
58 237 713		57 376 785		58 237 713		58 237 713		58 237 713	

Poste 20 01 01 01 — Traitements, indemnités et allocations liés aux membres de l'institution

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
13 461 000		13 461 000		13 461 000		13 461 000		13 198 000	

Poste 20 01 01 03 — Indemnités des anciens membres

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
1 527 000		1 527 000		1 527 000		1 527 000		1 497 000	

Poste 20 01 02 01 — Rémunérations et indemnités — Sièges et bureaux de représentation

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
2 876 647 656		2 876 647 656		2 876 647 656		2 876 647 656		2 819 649 656	

Poste 20 01 02 02 — Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions — Sièges et bureaux de représentation

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
16 565 000		16 565 000		16 565 000		16 565 000		16 266 000	

Poste 20 01 02 03 — Rémunérations et indemnités — Délégations de l'Union

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
156 981 000		156 981 000		156 981 000		156 981 000		153 921 000	

Poste 20 01 02 04 — Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions — Délégations de l'Union

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
9 649 000		9 649 000		9 649 000		9 649 000		9 589 000	

Article 20 01 04 — Fonctionnaires en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
7 864 000		7 864 000		7 864 000		7 864 000		7 709 000	

Poste 20 02 01 01 — Agents contractuels

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
112 839 876		110 139 876		112 839 876		112 839 876		111 055 971	

Poste 20 02 01 02 — Personnel intérimaire et assistance technique et administrative en appui à différentes activités

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
12 152 867		12 152 867		12 152 867		12 152 867		12 015 404	

Poste 20 02 01 03 — Fonctionnaires nationaux affectés temporairement dans l'institution

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
52 175 883		52 175 883		52 175 883		52 175 883		51 310 308	

Poste 20 02 02 01 — Agents contractuels

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
21 808 000	21 808 000	21 808 000	21 808 000	21 686 000

Poste 20 02 03 01 — Agents contractuels

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
941 000	941 000	941 000	941 000	924 000

Article 20 02 04 — Frais d'organisation de stages dans les services de l'institution

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
13 900 000	13 900 000	13 900 000	13 900 000	13 700 000

Article 20 02 05 — Conseillers spéciaux

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
1 728 000	1 728 000	1 728 000	1 728 000	1 710 000

Article 20 10 01 — Centre de traduction des organes de l'Union européenne

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
3 200 000	p.m.	3 200 000	3 200 000	3 200 000

Article 21 01 01 — Pensions et indemnités

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
2 995 843 000	2 995 843 000	2 995 843 000	2 995 843 000	2 934 716 000

Poste 21 01 02 01 — Pensions des anciens députés au Parlement européen

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
24 257 000	24 257 000	24 257 000	24 257 000	23 785 000

Poste 21 01 02 02 — Pensions des anciens présidents du Conseil européen et des anciens secrétaires généraux du Conseil de l'Union européenne

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
821 000	821 000	821 000	821 000	805 000

Poste 21 01 02 03 — Pensions des anciens membres de la Commission

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
14 289 000	14 289 000	14 289 000	14 289 000	14 010 000

Poste 21 01 02 04 — Pensions des anciens membres de la Cour de justice de l'Union européenne

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
21 132 000	21 132 000	21 132 000	21 132 000	20 722 000

Poste 21 01 02 05 — Pensions des anciens membres de la Cour des comptes

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
8 386 000	8 386 000	8 386 000	8 386 000	8 222 000

Poste 21 01 02 06 — Pensions des anciens Médiateurs européens

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
320 000	320 000	320 000	320 000	313 000

Poste 21 01 02 07 — Pensions des anciens Contrôleurs européens de la protection des données

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
400 000	400 000	400 000	400 000	394 000

Poste 21 02 01 01 — Bureau du secrétaire général des Écoles européennes (Bruxelles)

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
18 658 217	18 658 217	18 658 217	18 658 217	18 603 690

Poste 21 02 01 02 — Bruxelles I (Uccle)

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
50 074 677	50 074 677	50 074 677	50 074 677	48 794 818

Poste 21 02 01 03 — Bruxelles II (Woluwe)

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
43 910 339	43 910 339	43 910 339	43 910 339	42 866 655

Poste 21 02 01 04 — Bruxelles III (Ixelles)

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
36 979 862	36 979 862	36 979 862	36 979 862	36 046 764

Poste 21 02 01 05 — Bruxelles IV (Laeken)

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
35 501 500	35 501 500	35 501 500	35 501 500	34 562 938

Poste 21 02 01 06 — Luxembourg I

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
25 789 995	25 789 995	25 789 995	25 789 995	25 083 629

Poste 21 02 01 07 — Luxembourg II

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
16 744 841	16 744 841	16 744 841	16 744 841	16 223 379

Poste 21 02 01 08 — Mol (BE)

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
11 831 023	11 831 023	11 831 023	11 831 023	11 511 347

Poste 21 02 01 09 — Francfort-sur-le-Main (DE)

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
8 973 151	8 973 151	8 973 151	8 973 151	8 706 543

Poste 21 02 01 10 — Karlsruhe (DE)

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
7 605 891	7 605 891	7 605 891	7 605 891	7 252 166

Poste 21 02 01 11 — Munich (DE)

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
645 945	645 945	645 945	645 945	630 788

Poste 21 02 01 12 — Alicante (ES)

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
1 703 986	1 703 986	1 703 986	1 703 986	1 650 153

Poste 21 02 01 13 — Varese (IT)

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
14 227 750	14 227 750	14 227 750	14 227 750	13 769 743

Poste 21 02 01 14 — Bergen (NL)

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
5 013 500	5 013 500	5 013 500	5 013 500	4 883 939

Article 30 01 01 — Réserve administrative

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
117 886 642	114 122 328	117 886 642	117 886 642	17 657 000

Commentaires:

Les crédits de cet article ont un caractère purement provisionnel et ne peuvent être utilisés qu'après avoir été virés vers d'autres lignes du budget conformément au règlement financier.

Ces montants se décomposent comme suit:

1.	Article	10 01 01	Dépenses d'appui pour le Fonds "Asile, migration et intégration" (FAMI)	900 000
2.	Article	13 01 06	Dépenses d'appui pour le programme européen d'investissement dans le domaine de la défense	14 757 000
3.	Article	13 01 07	Dépenses d'appui pour l'instrument de soutien à l'Ukraine	2 000 000

Bases légales:

Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).

Article 30 02 02 — Crédits dissociés

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
955 988 595	256 374 179	955 988 595	256 374 179	955 988 595	256 374 179	952 963 595	253 349 179	759 384 325	203 997 325

Commentaires:

Les crédits relevant de ce titre visent uniquement deux situations: a) absence d'acte de base pour l'action concernée au moment de l'établissement du budget; b) incertitude, fondée sur des motifs sérieux, sur la suffisance des crédits ou sur la possibilité d'exécuter, dans des conditions conformes à la bonne gestion financière, les crédits inscrits aux lignes budgétaires concernées. Les crédits de cet article ne peuvent être utilisés qu'après que les virements ont été effectués conformément à la procédure prévue à l'article 30 du règlement financier pour les cas relevant du point a) et à l'article 31 du règlement financier pour les cas relevant du point b).

Le total se décompose comme suit (engagements, paiements):

1.	Article	03 10 03	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	231 000	231 000	
2.	Article	03 10 04	Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	410 000	410 000	
3.	Article	03 10 06	Autorité douanière de l'Union européenne (EUCA)	928 000	928 000	
4.	Article	06 10 02	Autorité européenne de sécurité des aliments	830 000	287 000	
5.	Poste	06 10 03 01	Contribution de l'Union à l'Agence européenne des médicaments	651 000	651 000	
6.	Poste	06 10 03 02	Contribution spéciale en faveur des médicaments orphelins	1 172 000	1 172 000	
7.	Article	08 05 01	Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers	114 190 000	85 890 000	
8.	Article	09 10 01	Agence européenne des produits chimiques — Directives environnementales et conventions internationales	11 407 115	11 407 115	
9.	Article	09 10 02	Agence européenne pour l'environnement	5 388 210	5 388 210	
10.	Article	12 10 01	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	19 678 000	19 678 000	
11.	Article	13 08 01	Programme pour l'industrie européenne de la défense	456 499 000	58 869 212	
12.	Article	13 08 02	Instrument de soutien à l'Ukraine	148 000 000	19 085 788	
				Total	759 384 325	203 997 325

Bases légales:

Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).

S 03 01 20 — Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)

Groupe de fonctions et grade	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)			
	2026		2025	
	Autorisés dans le budget de l'Union		Autorisés dans le budget de l'Union	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires
AD 16				
AD 15		1		1
AD 14		12		10
AD 13		22		18
AD 12		40		40
AD 11		45		39
AD 10		87		68
AD 9		202		205
AD 8		435		418
AD 7		118		65
AD 6		39		24
AD 5		1		
<i>AD Sous-total</i>		<i>1 002</i>		<i>888</i>
AST 11				
AST 10		2		2
AST 9		12		8
AST 8		12		15
AST 7		6		5
AST 6		26		20
AST 5		558		494
AST 4		408		355
AST 3				
AST 2				
AST 1				
<i>AST Sous-total</i>		<i>1 024</i>		<i>899</i>
AST/SC 6				
AST/SC 5				
AST/SC 4				
AST/SC 3				
AST/SC 2				
AST/SC 1				
<i>AST/SC Sous-total</i>				
Total		2 026		1 787
Total général		2 026		1 787

S 03 01 21 — Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)

Groupe de fonctions et grade	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)			
	2026		2025	
	Autorisés dans le budget de l'Union		Autorisés dans le budget de l'Union	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires
AD 16		1		1
AD 15		3		2
AD 14		1		1
AD 13		2		4
AD 12		11		11
AD 11		16		15
AD 10		35		29
AD 9		72		62
AD 8		148		133
AD 7		259		246
AD 6		231		242
AD 5		7		22
<i>AD Sous-total</i>		<i>786</i>		<i>768</i>
AST 11				
AST 10				
AST 9				
AST 8		2		1
AST 7		3		3
AST 6		5		6
AST 5		3		2
AST 4		3		3
AST 3		3		4
AST 2		4		4
AST 1				
<i>AST Sous-total</i>		<i>23</i>		<i>23</i>
AST/SC 6				
AST/SC 5				
AST/SC 4				
AST/SC 3				
AST/SC 2				
AST/SC 1				
<i>AST/SC Sous-total</i>				
Total		809		791
Total général		809		791

S 03 01 27 — Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

Groupe de fonctions et grade	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)			
	2026		2025	
	Autorisés dans le budget de l'Union		Autorisés dans le budget de l'Union	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires
AD 16				
AD 15		1		
AD 14				1
AD 13		1		1
AD 12				
AD 11		3		4
AD 10		1		
AD 9		5		4
AD 8		5		4
AD 7		5		5
AD 6		1		3
AD 5				
<i>AD Sous-total</i>		22		22
AST 11				
AST 10				
AST 9		1		1
AST 8		2		
AST 7		2		4
AST 6		1		1
AST 5				
AST 4				
AST 3				
AST 2				
AST 1				
<i>AST Sous-total</i>		6		6
AST/SC 6				
AST/SC 5				
AST/SC 4				
AST/SC 3				
AST/SC 2				
AST/SC 1				
<i>AST/SC Sous-total</i>				
Total		28		28
Total général		28		28

S 03 01 31 — Parquet européen

Groupe de fonctions et grade	Parquet européen			
	2026		2025	
	Autorisés dans le budget de l'Union		Autorisés dans le budget de l'Union	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires
AD 16				
AD 15		1		1
AD 14		1		1
AD 13		25		25
AD 12		3		3
AD 11		6		2
AD 10		9		9
AD 9		10		8
AD 8		29		20
AD 7		38		45
AD 6		31		37
AD 5		10		12
<i>AD Sous-total</i>		<i>163</i>		<i>163</i>
AST 11				
AST 10				
AST 9		1		1
AST 8		1		1
AST 7		1		
AST 6		4		3
AST 5		23		13
AST 4		25		33
AST 3		13		17
AST 2				
AST 1				
<i>AST Sous-total</i>		<i>68</i>		<i>68</i>
AST/SC 6				
AST/SC 5				
AST/SC 4		1		
AST/SC 3		1		1
AST/SC 2		2		3
AST/SC 1				
<i>AST/SC Sous-total</i>		<i>4</i>		<i>4</i>
Total		235		235
Total général		235		235

S 03 02 02 — Centre de compétences européen pour l'industrie, les technologies et la recherche en matière de cybersécurité

Groupe de fonctions et grade	Centre de compétences européen pour l'industrie, les technologies et la recherche en matière de cybersécurité (ECCC)			
	2026		2025	
	Autorisés dans le budget de l'Union		Autorisés dans le budget de l'Union	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires
AD 16				
AD 15				
AD 14		1		1
AD 13				
AD 12		2		2
AD 11		2		2
AD 10				
AD 9		1		
AD 8		3		3
AD 7		2		2
AD 6				
AD 5				
<i>AD Sous-total</i>		<i>11</i>		<i>10</i>
AST 11				
AST 10				
AST 9				
AST 8				
AST 7				
AST 6				
AST 5		1		
AST 4				
AST 3				
AST 2				
AST 1				
<i>AST Sous-total</i>		<i>1</i>		
AST/SC 6				
AST/SC 5				
AST/SC 4				
AST/SC 3				
AST/SC 2				
AST/SC 1				
<i>AST/SC Sous-total</i>				
Total		12		10
Total général		12		10

S 03 04 03 — Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HADEA)

Groupe de fonctions et grade	Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HADEA)			
	2026		2025	
	Autorisés dans le budget de l'Union		Autorisés dans le budget de l'Union	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires
AD 16				
AD 15		1		
AD 14		11		11
AD 13		6		7
AD 12		16		13
AD 11		5		11
AD 10		12		8
AD 9		7		14
AD 8		10		11
AD 7		10		21
AD 6		29		2
AD 5		11		19
<i>AD Sous-total</i>		<i>118</i>		<i>117</i>
AST 11		2		2
AST 10				
AST 9		1		1
AST 8		1		
AST 7		1		2
AST 6				
AST 5		2		2
AST 4				
AST 3				
AST 2				
AST 1				
<i>AST Sous-total</i>		<i>7</i>		<i>7</i>
AST/SC 6				
AST/SC 5				
AST/SC 4				
AST/SC 3				
AST/SC 2				
AST/SC 1				
<i>AST/SC Sous-total</i>				
Total		125		124
Total général[1]		125		124

(1) Les emplois inscrits au tableau des effectifs comprennent 16 emplois en 2025 et 11 emplois en 2024 financés au titre de Next Generation EU et de programmes en dehors du budget de l'Union.

Poste O1 01 01 01 — Rémunérations et indemnités

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
79 484 080	79 484 080	79 484 080	79 484 080	77 943 080

Poste O1 01 01 02 — Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
436 000	436 000	436 000	436 000	429 000

Article O1 01 02 — Personnel externe

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
2 936 000	2 936 000	2 936 000	2 936 000	2 901 000

Poste O2 01 01 01 — Rémunérations et indemnités

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
15 336 224	15 336 224	15 336 224	15 336 224	15 035 224

Article O2 01 02 — Personnel externe

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
1 752 000	1 752 000	1 752 000	1 752 000	1 726 000

Poste O3 01 01 01 — Rémunérations et indemnités

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
18 610 200	18 610 200	18 610 200	18 610 200	18 182 200

Poste O3 01 01 02 — Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
115 000	115 000	115 000	115 000	113 000

Article O3 01 02 — Personnel externe

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
25 437 536	25 437 536	25 437 536	25 437 536	24 807 536

Poste O4 01 01 01 — Rémunérations et indemnités

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
39 352 000	39 352 000	39 352 000	39 352 000	38 562 000

Poste O4 01 01 02 — Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
163 000	163 000	163 000	163 000	161 000

Poste O4 01 02 01 — Personnel externe — OIB

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
34 860 000	34 860 000	34 860 000	34 860 000	34 077 000

Poste O4 01 02 02 — Personnel externe — Infrastructures d'accueil des enfants

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
13 868 000	13 868 000	13 868 000	13 868 000	13 478 000

Poste O5 01 01 01 — Rémunérations et indemnités

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
13 335 088	13 335 088	13 335 088	13 335 088	13 078 088

Poste O5 01 01 02 — Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
91 000	91 000	91 000	91 000	90 000

Poste O5 01 02 01 — Personnel externe — OIL

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
10 818 336	10 818 336	10 818 336	10 818 336	10 624 336

Poste O5 01 02 02 — Personnel externe — Infrastructures d'accueil des enfants

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
3 606 000	3 606 000	3 606 000	3 606 000	3 569 000

Poste O6 01 01 01 — Rémunérations et indemnités

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
53 692 224	53 692 224	53 692 224	53 692 224	52 646 224

Poste O6 01 01 02 — Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
181 000	181 000	181 000	181 000	179 000

Article O6 01 02 — Personnel externe

Projet de budget 2026	Position du Conseil 2026	Position du Parlement 2026	Projet de budget révisé 2026	Conciliation 2026
3 376 000	3 376 000	3 376 000	3 376 000	3 359 000

Poste PP 01 25 01 — Projet pilote — Évaluation de la surveillance de la sécheresse et de la restauration naturelle des sols et des eaux souterraines

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	500 000	p.m.	500 000	1 000 000	1 000 000	p.m.	500 000	1 000 000	750 000

Commentaires:

Ce crédit est destiné à couvrir les engagements restant à liquider d'exercices antérieurs au titre du projet pilote.

Ce projet pilote a pour objectif:

- d'étudier et d'établir des procédures de suivi, de préparation et de contrôle des conséquences de la sécheresse sur la productivité des sols, des mesures de restauration naturelle, de résilience de l'eau et d'atténuation de ces effets,
- de comparer les expériences existantes, appliquer diverses méthodes expérimentales dans au moins trois études de cas différentes et rédiger un guide de bonnes pratiques destiné aux États membres.

Poste PP 01 25 02 — Projet pilote - Plateforme sur la prolifération d'algues toxiques: système de surveillance en temps quasi réel sur la prolifération d'algues toxiques dans les eaux européennes

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	875 000	p.m.	875 000	250 000	1 000 000	p.m.	875 000	250 000	937 500

Commentaires:

Ce projet vise à mettre au point un système qui intègre des ensembles de données et services européens existants et qui permette la prévision et la surveillance en temps quasi réel de la prolifération d'algues toxiques dans les milieux aquatiques.

Un module de gestion des données et un réseau informatique distribué permettent un traitement efficace des données, garantissant l'intégration automatique des données pertinentes provenant des bases de données existantes, par exemple, de l'AEE et d'EMODnet et des services, par exemple, le service Copernicus de surveillance du milieu marin et le service Copernicus concernant le changement climatique. En outre, le système permettra l'assimilation de mesures réalisées in situ.

L'analyse de données, un module de prévision et les algorithmes de détection d'anomalies associés à des solutions d'apprentissage automatique permettent de détecter en temps quasi réel les proliférations d'algues toxiques et de prévoir rapidement leur évolution spatiale et temporelle.

Des travaux supplémentaires en recherche et développement pourraient se concentrer sur le développement de solutions innovantes de collecte et de suivi des données sur les proliférations d'algues toxiques. Les outils fondés sur l'IA permettent d'identifier les régions caractérisées par un degré élevé d'incertitude prévisionnelle, qui devraient faire l'objet d'un suivi prioritaire. L'intégration de véhicules sans pilote et de capteurs dans le système soutient le processus de prévision et la validation en fournissant respectivement des images haute résolution et des mesures in situ à haute fréquence.

Un niveau de maturité technologique 4 (NMT 4) attendu du système sera évalué en démontrant les capacités prédictives et analytiques du système en mode rétrospectif. Ensuite, les performances du système seront testées au cours d'une période de 6 mois dans un environnement pertinent dans des régions sélectionnées au sein des États membres, en vue d'atteindre un NMT 6.

Outre ce qui a été fait au cours de la phase 1 du projet HAB-Hub de plateforme sur la prolifération d'algues toxiques, la phase 2 ajoutera de nouvelles fonctionnalités et, à terme, sera étendu à d'autres

domaines faisant l'objet d'un suivi, en particulier ceux présentant d'autres caractéristiques. L'objectif du projet est de tester de nouveaux concepts et de les vérifier dans le cadre du projet pilote. En particulier, les tâches suivantes devraient être réalisées dans le cadre du projet:

- Prévision et simulation des changements. Mise en œuvre développée d'algorithmes d'IA.
- Analyse complète (dont des analyses statistiques). Il s'agit d'identifier les régions présentant un risque potentiel et de déterminer les régions où des données supplémentaires doivent être obtenues (mesures).
- Système d'alerte. Avertissement rapide des dangers.
- Système d'identification rapide des menaces potentielles - dans les régions présentant un risque élevé. Pour ce faire, il faut un suivi spécifique de ces régions, la mise en œuvre de solutions automatiques et manuelles, y compris à la demande et l'acquisition de données (au moyen de drones, robots, etc.).
- Suivi et analyse de petits plans d'eau (rivières, lacs).
- Préparation de mécanismes de fourniture de données par toutes les parties intéressées, y compris les bénévoles (science citoyenne)
- Constitution d'archives mises à la disposition de toutes les institutions et de tous les citoyens intéressés.

Article PP 02 26 — 2026

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				6 020 000	3 010 000			6 020 000	1 505 000

Poste PP 02 26 01 — Projet pilote — Évaluer les éventuelles lacunes juridiques de la CNUDM et d'autres cadres européens et internationaux dans les eaux des États membres de l'Union et aux alentours afin de renforcer les intérêts stratégiques maritimes de l'Union

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				120 000	60 000			120 000	30 000

Commentaires:

OBJECTIF:

Recenser et évaluer les lacunes de gouvernance dans les eaux entourant l'Union européenne grâce à une analyse juridique globale de l'Union tenant compte de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) et des autres cadres juridiques, des orientations, de la jurisprudence et des bonnes pratiques pertinents en matière de droits et d'obligations, y compris les restrictions potentielles imposées aux États membres de l'Union en tant qu'États côtiers et/ou États du port par rapport aux États du pavillon. Cette action débouchera sur la rédaction d'une note juridique et la formulation de recommandations.

CONTEXTE ET OBJET:

Le transport et le trafic maritimes sont essentiels pour l'Union, à la fois pour le commerce et en tant que mode de transport indépendant: plus de 80 % des importations et des exportations de l'Union sont transportées par mer. Ils jouent donc un rôle stratégique de plus en plus important pour la durabilité environnementale, la mobilité militaire ainsi que la sécurité et la résilience des filières d'approvisionnement.

Étant donné sa nature internationale, le transport maritime est principalement régi par le droit international. Or, la situation géopolitique actuelle dans plusieurs régions du monde a mis au jour

des lacunes de gouvernance potentielles, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre les droits et les obligations juridiques qui incombent aux États du pavillon, aux États du port et aux États côtiers en vertu de la CNUDM. Ces lacunes remettent en cause l'efficacité des mécanismes existants d'application du droit qui permettent de faire face à des risques importants tels que les activités maritimes ou commerciales illégales (comme le contournement de sanctions), le recours abusif au principe de passage inoffensif ou les tensions géopolitiques en général.

Une des grandes menaces nouvelles est la présence de plus en plus fréquente de flottes "de l'ombre" ou de flottes "fantômes" qui augmentent les risques pour la sécurité maritime. Des actes de sabotage d'infrastructures critiques ne font que souligner la nécessité de cadres de gouvernance plus stricts et de meilleures capacités à faire respecter les règles. Cette initiative vise à évaluer et à recommander les mesures juridiques permettant de renforcer la sécurité maritime, la sécurité et les intérêts stratégiques de l'Union en améliorant le contrôle, la surveillance, le respect des règles et son application ainsi que le partage d'informations à l'échelon national, européen et international.

Ce projet pilote permettra à la DG MOVE de s'acquitter de sa mission de renforcement de la sécurité maritime, de la sécurité, de la durabilité et de l'appréciation de la situation en mer. Il a pour objet l'identification des lacunes juridiques et opérationnelles qui affectent la capacité de l'Union à surveiller et à évaluer les menaces maritimes et à y réagir ainsi qu'à faire respecter les règles, notamment dans les eaux internationales entourant l'Union. En se fondant sur des instruments existants tels que la directive 2002/59/CE relative à la mise en place d'un système de suivi du trafic des navires et d'information (directive VTMISS), le projet examinera comment des mécanismes de réglementation, de partage d'information et de coopération plus larges sont susceptibles d'être adaptés ou élargis pour renforcer l'efficacité de la surveillance maritime, du respect des règles et des réactions coordonnées de l'Union à l'évolution des problèmes géopolitiques et de sécurité.

OBJECTIF DU PROJET:

1. Recensement des lacunes de gouvernance:

- Recenser les grandes lacunes juridiques, institutionnelles et opérationnelles de la gouvernance des eaux entourant l'Union, en accordant une attention particulière à la CNUDM, parallèlement au droit et aux instruments de l'Union ainsi qu'aux conventions internationales pertinentes.
- Analyser les dispositions pertinentes de la CNUDM et d'autres cadres applicables pour déterminer les droits et les obligations juridiques de l'Union et de ses États membres en tant qu'États côtiers et/ou États du port au sein de différentes zones maritimes, notamment à l'égard d'États du pavillon qui ne s'y conforment pas ou qui sont de mauvaise foi.
- Examiner les possibilités juridiques qui s'offrent à l'Union et à ses États membres ainsi que les contraintes qui pèsent sur eux pour engager une action coercitive, notamment contre les acteurs qui exercent leurs activités au mépris des règles en dehors de la juridiction de l'Union.

2. Élaboration d'un plan d'action juridique de l'Union:

- Évaluer les lacunes de gouvernance susmentionnées et proposer des options juridiques et des recommandations pour y remédier en veillant à respecter la CNUDM et les autres cadres juridiques européens et internationaux pertinents et en tenant compte des bonnes pratiques des États membres et des organismes internationaux.
- Définir des mécanismes de renforcement du cadre juridique permettant d'assurer, au niveau de l'Union, la coordination et le respect des règles dans les eaux internationales, notamment l'amélioration de la surveillance maritime, le partage d'information, des mesures de transparence et des mécanismes de réaction coordonnée de l'Union.

Poste PP 02 26 02 — Projet pilote — Élimination des barrières linguistiques à une bonne exploitation ferroviaire transfrontalière

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				1 900 000	950 000			1 900 000	475 000

Commentaires:

Malgré les progrès enregistrés dans la mise en place d'un espace ferroviaire européen unique, des obstacles bureaucratiques subsistent à divers niveaux et empêchent de tirer pleinement parti du transport ferroviaire tout en nuisant à son efficacité. En raison de ces obstacles, l'exploitation de trains transfrontaliers pour les services de fret et les services de passagers est plus complexe que pour d'autres modes de transport.

L'obligation des conducteurs de trains de prouver qu'ils ont une connaissance de niveau B1 au minimum des langues des pays où ils passent reste un grand problème. Elle complique la bonne exploitation transfrontalière des trains et se traduit souvent par des arrêts supplémentaires aux frontières pour changer de conducteur.

Pour cette raison, ce projet pilote entend soutenir l'élaboration et la mise à l'essai d'outils linguistiques paneuropéens - et notamment de technologies fondées sur l'IA - pour faire tomber les barrières linguistiques. Cet outil a pour but de faciliter la communication opérationnelle entre conducteurs de trains et aiguilleurs afin de renforcer l'efficacité de l'exploitation ferroviaire transfrontalière.

De plus, le projet pilote proposera des critères pour la définition de solutions numériques en faveur de la communication entre conducteurs et aiguilleurs. Le projet est également susceptible de contribuer à la définition de solutions numériques en faveur de la communication entre exploitants (GI-GI, GI-EF, EF-EF) conformément aux spécifications techniques d'interopérabilité sur les applications télématiques (STI ATV et ATF), qui seront remplacées à terme par la STI relative aux applications télématiques.

Le projet devrait s'étendre à la totalité de l'Union, avec une attention particulière aux liaisons transfrontalières entre pays aux régimes linguistiques différents. Le projet contribuera au développement et à la mise en œuvre de projets transfrontaliers d'infrastructures ferroviaires du RTE-T, comme le projet phare de tunnel de base du Brenner entre l'Autriche et l'Italie, dont l'ouverture est prévue pour 2032.

Le projet débutera d'abord par une évaluation globale des besoins, des demandes et des problèmes de toutes les parties prenantes concernées aussi bien pour les services ferroviaires de passagers que pour le fret ainsi que par l'établissement d'une liste détaillée de questions qui seront ensuite examinées pour définir et élaborer des solutions efficaces aux barrières linguistiques et à l'absence de système d'interprétation de la communication opérationnelle compatible avec la STI. Ce cadre commun servira à tester de nouvelles solutions de communication numérique dans l'exploitation ferroviaire transfrontalière réelle, éventuellement sur le trajet reliant Munich et Vérone par le Brenner. Afin d'améliorer l'exploitation ferroviaire en Europe, la méthode et les résultats des tests feront l'objet de documents détaillés. Le projet pilote tiendra tout particulièrement compte des résultats du programme linguistique de Rail Net Europe et d'autres activités relatives à la communication numérique dans l'exploitation ferroviaire.

Le but ultime de ce projet pilote est de contribuer à la mise en place d'un véritable espace ferroviaire européen unique sans frontières. Il devrait servir de modèle à l'amélioration de l'interopérabilité du transport ferroviaire en remédiant à l'un des problèmes les plus courants: les barrières linguistiques dans l'exploitation transfrontalière. Son but est de permettre une

communication numérique opérationnelle plus large dans toute l'Union et de favoriser un réseau ferroviaire plus intégré.

Poste PP 02 26 03 — Projet pilote — Mécanisme de surveillance intégrée: pôles de câbles régionaux

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				4 000 000	2 000 000			4 000 000	1 000 000

Commentaires:

Des câbles de communication connectent plusieurs États membres les uns aux autres, relient les îles à l'Union continentale et connectent l'Union au reste du monde, assurant 99 % du trafic internet intercontinental. Des câbles électriques sous-marins facilitent l'intégration des marchés de l'électricité des États membres, renforcent leur sécurité d'approvisionnement et livrent de l'énergie renouvelable offshore au continent.

Les gouvernements européens s'inquiètent de plus en plus à propos des incidents qui touchent les câbles sous-marins. L'Europe est actuellement en état d'alerte maximale après une série de coupures de câbles et de conduites. En février 2025, la présidente von der Leyen a présenté la communication commune visant à renforcer la sécurité et la résilience des câbles sous-marins. Le principal message était que la sécurité des infrastructures câblées sous-marines de l'Union devait être considérablement améliorée. La communication commune présentait des actions fortes dans le cadre d'une approche d'un cycle complet de résilience: prévenir, détecter, réagir et réparer, et dissuader.

Il n'existe aujourd'hui dans l'Union aucune capacité permettant de surveiller efficacement toutes les dimensions des menaces qui pèsent sur les câbles sous-marins et de créer une situation unique et intégrée au niveau des bassins maritimes. Lorsqu'un incident se produira, l'Union devra accroître sa capacité à y répondre d'une manière coordonnée et dans un esprit de solidarité avec les États membres les plus touchés. Pour être en mesure d'émettre des alertes, il est essentiel de faire fonctionner ensemble plusieurs systèmes, en fusionnant les données disponibles au niveau national et à celui de l'Union.

Ce projet pilote évaluerait la faisabilité de la mise en place d'une plateforme de communication et d'un mécanisme d'alerte précoce au sein des États membres afin de coordonner l'intégralité du cycle de résilience. Il examinerait et testerait également des concepts tels que des modèles de coordination, des approches de détection ou des mécanismes de réaction dans le cadre d'un éventail d'activités préparatoires et exploratoires pour permettre aux États membres de renforcer la sécurité des câbles sous-marins.

Le projet pilote des pôles de câbles régionaux devrait inclure les éléments suivants: une cartographie utile des capacités existantes, un recensement des besoins en matière de technologie ou de coopération, une présentation de modèles de gouvernance possibles, ou encore un examen des coûts et des modalités de passation de marchés publics, y compris dans des domaines tels que les outils de surveillance, les mécanismes de notification des incidents, les partenariats avec des acteurs du secteur privé ou de celui de la défense, ou les plateformes de coordination.

Étant donné que les cyberattaques, notamment sur les infrastructures sous-marines critiques, se poursuivront dans un avenir imprévisible, il importe d'envisager une réponse plus coordonnée. Dans cette phase initiale, le projet pilote financerait le test de concepts tels que des modèles de coordination, des approches de détection ou des mécanismes de réaction dans le cadre d'un large éventail d'activités préparatoires et exploratoires axées sur la mise en place d'une plateforme structurée de communication et de réaction pour les pôles de câbles régionaux, un par bassin maritime.

Poste PP 03 25 03 — Projet pilote — Net-Zero AI4Permitting

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	3 000 000	p.m.	3 000 000	2 500 000	4 250 000	p.m.	3 000 000	2 500 000	3 625 000

Commentaires:

Ce projet pilote offrira une aide financière aux autorités publiques, principalement aux administrations locales, qui introduiront des systèmes reposant sur l'IA ou, exceptionnellement, des systèmes basés sur d'autres technologies numériques, afin de satisfaire aux nouvelles exigences en matière de rationalisation des permis dans le cadre de la loi sur l'industrie à consommation zéro. L'aide comprendra à la fois un soutien financier direct et des formations mutuelles dispensées par les autorités compétentes en vue de traiter les tâches administratives nécessaires à l'obtention des autorisations. L'accent sera mis sur les vallées d'accélération nettes zéro dans les régions charbonnières en transition et sur les caractéristiques environnementales des permis.

Dans le cadre d'une deuxième phase de ce projet, les crédits affectés au titre du budget 2026 seront utilisés pour compléter des projets sélectionnés lors de la première phase et lancés au titre du budget 2025. Ce complément sera principalement utilisé, lorsque cela sera nécessaire et approprié, pour faire participer davantage les autorités régionales et nationales au projet, afin que toutes les autorités participant à l'obtention des autorisations dans les vallées alignent leur infrastructure numérique et augmentent l'interopérabilité. Le complément pourra être utilisé à titre secondaire pour mettre à disposition un budget plus important pour le développement et l'acquisition de systèmes reposant sur l'IA lorsque le budget initial semblera trop faible. Une petite part du complément pourra être utilisée pour faciliter les interactions, partager les bonnes pratiques entre les projets participants et faire connaître les résultats à d'autres pays.

Article PP 03 26 — 2026

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				3 000 000	1 500 000			3 000 000	750 000

Poste PP 03 26 01 — Projet pilote — Prix de la gestion durable du tourisme

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				500 000	250 000			500 000	125 000

Commentaires:

Ce projet pilote entend créer un prix européen de la gestion durable du tourisme afin de récompenser les destinations qui ont mis en place avec succès des modèles de gouvernance innovants et des pratiques de gestion fondées sur un processus décisionnel fondé sur des éléments probants. Le prix souligne l'excellence de la prise en compte des dimensions environnementale, économique et sociale de la durabilité, et en particulier des réponses efficaces apportées au surtourisme, à la saisonnalité, au changement climatique et à l'évolution des tendances touristiques.

Le projet consiste à définir des critères d'évaluation précis fondés sur des éléments probants afin de réaliser une vaste campagne de communication et de constituer un jury d'experts chargé d'évaluer les destinations sélectionnées. Le projet s'inscrit dans le cadre des prix annuels de la capitale européenne et de la pionnière verte du tourisme intelligent (ECOSTA), mais avec une composante nouvelle soulignant l'importance de la gouvernance. Un seul lauréat européen sera choisi parmi les participants à l'initiative ECOSTA, et un prix spécial sera décerné par le Parlement européen à une destination affichant d'excellents résultats dans l'adoption de modèles de gouvernance (planification stratégique, mesure et suivi de la durabilité, utilisation d'indicateurs et de normes, gouvernance fondée sur des éléments probants, participation des collectivités locales, procédures innovantes,

cadre organisationnel et institutionnel) en plus de la gestion du tourisme. Ce prix servira à encourager les destinations à renforcer leurs pratiques de gouvernance et entend mettre en lumière celles qui enregistrent des résultats exceptionnels dans ce domaine. Il sera décerné à des destinations durables à l'échelon local ou régional afin d'encourager et de promouvoir un développement régional équilibré. Les lauréats recevront leur prix à l'occasion d'une cérémonie organisée au Parlement européen qui fera la promotion du rôle actif du Parlement dans le tourisme durable. La Commission est encouragée à garantir la viabilité du projet au-delà du financement initial et à le mettre en œuvre pour favoriser la mise en place du parcours de transition pour le tourisme et promouvoir des mesures.

Le prix spécial sera décerné parallèlement aux prix ECOSTA et sera annoncé selon le même calendrier. Le projet pilote débutera en 2026 et aura une durée de deux ans, qui couvrira la sélection des lauréats de 2028 et de 2029. Cette coordination permettra de mener des procédures communes et d'optimiser les possibilités de diffusion.

Critères d'admissibilité:

1. Gestion de la destination sur la base d'éléments probants:

– Utilisation des données:

La destination doit prouver comment elle utilise les données collectées et analysées à des fins décisionnelles. Il peut s'agir de la définition de stratégies de réduction des émissions de CO₂, d'amélioration de la gestion des déchets, de soutien à l'économie locale, de conservation du patrimoine culturel, etc.

– Modèle de gouvernance collaborative:

La destination doit prouver comment elle intègre diverses parties prenantes au processus de collecte de données, d'utilisation et de prise de décision, comme les collectivités locales, les organisations touristiques, les établissements de recherche et d'autres acteurs pertinents.

2. Critères environnementaux:

– Réduction des émissions de CO₂:

La destination doit faire preuve de mesures concrètes de réduction des émissions de dioxyde de carbone, et notamment l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et la mise en œuvre de technologies économes en énergie.

– Préservation des ressources naturelles:

La destination doit disposer de programmes de préservation de l'eau, des sols et de la biodiversité, et notamment de protection des habitats naturels et des écosystèmes.

– Gestion des déchets:

La destination doit avoir mis en place des systèmes de recyclage et de réduction des déchets, et notamment des programmes de réduction du plastique et d'autres mesures contribuant à réduire l'empreinte écologique du tourisme.

3. Critères économiques:

– Soutien de l'économie locale:

La destination doit prouver comment elle soutient les entreprises et l'économie locales, et notamment l'utilisation de produits et de services locaux.

– Développement durable:

La destination doit disposer de stratégies de développement durable qui comportent des plans de croissance économique à long terme qui ne nuisent ni à l'environnement, ni à la société.

4. Critères sociaux:

- Culture et traditions:

La destination doit préserver et promouvoir la culture et les traditions locales et notamment soutenir des manifestations culturelles et la conservation du patrimoine culturel.

- Soutien de la population locale:

La destination doit prouver que le tourisme n'a pas d'impact négatif sur la vie des résidents locaux et que le développement touristique donne satisfaction dans la région.

Le budget destiné à la création de ce prix couvrira ce qui suit:

- la définition du label du prix spécial;
- la définition de la sélection exacte et des critères d'attribution;
- l'engagement d'experts indépendants chargés d'évaluer les candidatures et de remettre une liste de candidats sélectionnés au jury européen;
- la conception et la production du trophée remis aux lauréats de 2028 et de 2029;
- les prestations dont les lauréats bénéficieront dans le cadre du prix (12 mois de relations publiques et d'aide à la communication par une agence internationale spécialisée dans les relations publiques afin d'accroître la visibilité de leur destination et du prix);
- la prise en charge de tous les frais remboursables des lauréats ayant trait à leurs déplacements, à leur participation à des salons, à des manifestations internationales, à des conférences, à la cérémonie de remise du prix et à des voyages de presse dans le cadre du prix.

Remarque: le budget de ce projet pilote ne doit pas servir à couvrir l'organisation de la cérémonie de remise du prix organisée par le Parlement européen.

Poste PP 03 26 02 — Projet pilote — Promouvoir la culture financière dans l'Union

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				2 500 000	1 250 000			2 500 000	625 000

Commentaires:

Le projet pilote a pour but d'évaluer la viabilité d'un programme novateur de financement d'initiatives qui donnent spécifiquement aux citoyens les moyens d'améliorer leur capacité à porter des jugements éclairés en matière d'investissements. Il s'inscrit dans le cadre de la communication de la Commission du 19 mars 2025 sur la stratégie pour une union de l'épargne et des investissements. Il entend examiner des approches innovantes permettant de s'attaquer à des lacunes critiques qui ne peuvent pas être comblées actuellement par des programmes existants de l'Union européenne. L'objectif de ce projet pilote est d'élaborer des approches innovantes qui vont au-delà du champ d'application du programme pour le marché unique, d'Erasmus+ et du Fonds social européen+ afin de tester la faisabilité et l'utilité de telles approches, qui sont susceptibles d'être élargies par une prolongation ou une révision de ces programmes dans le cadre du prochain CFP.

Le projet pilote viendrait combler une lacune en s'attachant à l'amélioration des capacités d'investissement des citoyens de l'Union et, dès lors, au renforcement des compétences de la population générale dans le domaine des investissements et à l'augmentation de la participation des particuliers aux marchés des capitaux. Aucun des programmes actuels de l'Union ne s'attache spécifiquement à accroître la participation des citoyens de l'Union aux marchés des capitaux et à

faire en sorte que ceux qui souhaitent y participer disposent des moyens de prendre des décisions judicieuses et éclairées.

- Erasmus+ s'attache à améliorer l'éducation et la coopération dans le domaine de l'éducation, y compris la formation tout au long de la vie et la participation des jeunes. Bien qu'Erasmus+ soutienne les initiatives dans le domaine de l'éducation, il ne cible pas la culture financière dans le domaine des compétences en matière d'investissements. Sa large mission dans le domaine de l'éducation ne le charge pas spécifiquement de doter les citoyens des connaissances et des compétences nécessaires pour être à l'aise sur les marchés des capitaux et y investir.
- Le Fonds social européen+ vise à promouvoir l'inclusion sociale et à aider les groupes vulnérables tels que les personnes à faibles revenus et les chômeurs. Si le FSE+ s'attache à l'inclusion sociale et économique, il ne prévoit pas d'initiatives ciblées de développement des compétences de la population générale dans le domaine des investissements. Il s'attache à l'aide sociale et à l'emploi, mais sa mission ne couvre pas la promotion de la compréhension des produits d'investissement ou des avantages d'une participation aux marchés des capitaux.
- Enfin, le programme pour le marché unique porte avant tout sur l'éducation des consommateurs afin que les citoyens soient informés de leurs droits et de leurs responsabilités en tant que consommateurs de services financiers. Si ce programme favorise l'information des consommateurs, il n'a pas pour but de renforcer la capacité des citoyens à participer activement aux marchés des capitaux en tant qu'investisseurs.

Ce projet pilote est uniquement destiné à combler cette lacune en proposant une orientation et une sensibilisation ciblées à l'éducation aux investissements. Contrairement aux programmes existants, il porte sur l'amélioration de la compréhension, par les citoyens, des possibilités, des risques et des avantages des investissements en encourageant la participation active aux marchés des capitaux. Il s'attacherait à des questions telles que les coûts et la performance des produits financiers, l'orientation et le rôle des intermédiaires.

Le projet pilote testerait également des modalités innovantes exposant les risques et les bénéfices des investissements (dont les risques financiers, les escroqueries et les fraudes, etc.) afin d'encourager les consommateurs à investir de manière responsable et à participer aux marchés des capitaux en tenant compte de la complexité et de la numérisation de plus en plus grande des marchés et des produits financiers (crypto-actifs, jetons non fongibles, etc.).

Le projet pilote viserait des contextes nationaux spécifiques et n'imposerait donc pas de coopération transnationale, allant ainsi plus loin que d'autres programmes de la Commission tels que le FSE+ et Erasmus+ (y compris le volet "emploi et innovation sociale").

En plus de soutenir directement l'amélioration de la culture financière des investissements, le projet pilote pourrait également tester des moyens d'accroître l'impact des organisations œuvrant en faveur de la protection des investisseurs de détail, ainsi que les organisations de consommateurs, les investisseurs ou les associations d'actionnaires, ou les autorités financières.

L'approche innovante pourrait être assurée par les initiatives suivantes:

1. Orientation et sensibilisation aux investissements:

- élaborer des programmes, des initiatives et des sites internet sur mesure dans le domaine de l'éducation qui portent sur les connaissances en matière d'investissements, y compris les produits financiers de base, le rôle des intermédiaires ainsi que la compréhension des risques et des bénéfices liés aux investissements;
- mettre l'accent sur des produits financiers numériques tels que les crypto-actifs et les jetons non fongibles afin de s'adapter à la nature de plus en plus numérique des marchés financiers.

2. Ambassadeurs de l'éducation aux investissements:

- créer et entretenir un réseau d'ambassadeurs qualifiés de l'éducation aux investissements dans les 27 États membres. Ces figures publiques prôneraient l'éducation aux investissements et dialogueraient avec la population par divers canaux, dont les médias traditionnels (TV, radio, journaux, etc.);
- doter les ambassadeurs des moyens de couvrir leur action bénévole, et notamment leurs activités de communication et de sensibilisation, comme la préparation du matériel thématique utilisé dans leur travail de promotion sur l'éducation et la sensibilisation aux investissements.

3. Participation des collectivités:

- encourager la collaboration avec les autorités des États membres, les municipalités et les organisations de consommateurs ainsi que les représentants des employeurs et des travailleurs, et apporter à ces acteurs le soutien requis, afin de mettre en place des programmes sur mesure d'éducation et de sensibilisation aux investissements et de formuler des orientations en matière d'investissement. Ces actions ne requièrent pas de critères transnationaux afin de pouvoir s'attacher à l'impact et à la pertinence au niveau local.

Article PP 04 26 — 2026

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				6 000 000	3 000 000			6 000 000	1 500 000

Poste PP 04 26 01 — Projet pilote — Recherche et sauvetage de l'Union 2.0

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				1 000 000	500 000			1 000 000	250 000

Commentaires:

Le service européen de recherche et de sauvetage (SAR)/Galileo, contributeur important à Cospas-Sarsat, service public mondial de SAR, a, depuis longtemps, fait la preuve de son succès pour ce qui est de détecter et de localiser les personnes en détresse. Or, l'essor d'entreprises privées qui proposent ou sont susceptibles de proposer des notifications privées d'alerte d'urgence pose non seulement des problèmes, mais offre aussi des possibilités au SAR/Galileo et au système Cospas-Sarsat.

Le contexte géopolitique actuel et la structure de gestion de Cospas-Sarsat (USA, CAN, RUS, FR) soulignent la nécessité d'envisager de nouvelles approches et d'élargir les perspectives des services de SAR/Galileo. Des entreprises privées s'articulent de plus en plus avec des centres de coordination des opérations de sauvetage, qui sont souvent des entités publiques ou des organisations à but non lucratif, pour fournir des services d'alerte. Or, cette multiplication de contributions engendre des difficultés pour les centres de coordination des opérations de sauvetage, ce qui souligne la nécessité d'une approche plus coordonnée. De plus, il se peut que les acteurs privés n'offrent pas de stabilité à long terme, dans la mesure où on peut leur faire fermer leurs portes pour des raisons économiques ou politiques, ce qui pourrait nuire à la continuité et/ou à la qualité et à l'efficacité des services de SAR.

Face à ces changements, la Commission européenne devrait proposer une approche évolutive concernant les services de SAR. Tout d'abord, elle devrait maintenir son engagement en faveur de Cospas-Sarsat au niveau actuel, en assurant un soutien traditionnel tout en introduisant de nouvelles fonctionnalités, comme l'activation des balises à distance, la communication bidirectionnelle, etc., de manière complémentaire (à Cospas-Sarsat). Cette approche permettrait à l'Union de continuer de soutenir le système Cospas-Sarsat existant tout en évitant de réaliser les investissements importants

qui seraient nécessaires pour promouvoir et normaliser les évolutions au sein du système Cospas-Sarsat.

En parallèle, la Commission européenne devrait envisager de nouveaux concepts en vue de créer un véritable service européen de recherche et de sauvetage, en collaboration avec les 27 États membres de l'Union (et les pays associés au programme Galileo). Ce service aurait une portée mondiale et pourrait intégrer de nouvelles fonctionnalités, comme des canaux de communication multilatéraux (de type N:M), une détection et une localisation améliorées des personnes en détresse et des segments d'utilisateurs étendus.

En mettant sur pied un écosystème global de SAR de l'Union, qui reposerait sur des initiatives et des programmes de l'Union existants, tels que SAR/Galileo et SafeSeaNet, l'Union européenne pourrait faciliter l'intégration harmonieuse de différents services de notification d'urgence, en parvenant à un équilibre entre la coopération avec des acteurs privés et la recherche de solutions innovantes. Ce projet vise à profiter aux citoyens et aux secouristes de l'Union et, en fin de compte, à sauver des vies et à réduire l'impact des crises.

L'Union devrait également promouvoir une culture de la collaboration en partageant ses nouveaux services de SAR avec des partenaires internationaux fiables et partageant les mêmes valeurs, afin de garantir une approche mondiale, coordonnée et efficace, de la capacité de recherche et de sauvetage.

Poste PP 04 26 02 — Projet pilote — Surveillance des interférences radio affectant le GNSS - Protection des actifs spatiaux critiques de l'Union

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				5 000 000	2 500 000			5 000 000	1 250 000

Commentaires:

Les interférences radio touchant les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), tels que Galileo, sont un problème qui gagne en importance et qui a des effets sur les opérations quotidiennes d'infrastructures et de services critiques, notamment sur l'aviation civile. La dépendance de plus en plus importante à l'égard du GNSS pour les applications de positionnement, de navigation et de synchronisation (PNS) a rendu nécessaire la mise en place de stratégies efficaces de surveillance et d'atténuation des interférences radio. La stratégie de sécurité intérieure (SSI) et la stratégie pour une union de la préparation ont demandé la mise en place d'un service européen de surveillance des interférences radio affectant le GNSS.

L'objectif principal du présent projet pilote est de concevoir et de développer un prototype qui intégrera et analysera des mesures liées aux interférences radio issues d'un large éventail de sources de données, notamment des ensembles de données commerciaux et de source ouverte. Cette approche globale fournira une vue unifiée des interférences touchant les systèmes de navigation par satellites (GNSS) en Europe, en exploitant des données de diverses sources.

Un composant essentiel du prototype sera l'application d'algorithmes avancés d'analyse de mégadonnées et d'apprentissage automatique pour fusionner les divers flux de données provenant de multiples sources et les analyser.

En exploitant la puissance des mégadonnées et de l'apprentissage automatique, le prototype fournira un cadre solide et modulable pour la surveillance des interférences radio et permettra ainsi la conception de modèles prédictifs et de stratégies d'atténuation préventives.

Ce projet pilote ouvrira la voie à la création d'un système global de surveillance des interférences radio à l'échelle de l'Union, améliorera la fiabilité des infrastructures et des services critiques qui dépendent du GNSS et, au bout du compte, contribuera à rendre l'Union plus sûre et plus résiliente.

Poste PP 07 25 01 — Projet pilote — Promouvoir la cohésion sociale face à la polarisation du discours public

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	392 500	p.m.	392 500	1 500 000	1 142 500	p.m.	392 500	1 500 000	767 500

Commentaires:

Ce crédit est destiné à couvrir les engagements restant à liquider d'exercices antérieurs dans le cadre du projet pilote.

Résultats escomptés:

Qu'en est-il du caractère durable de la démocratie à l'ère de la méfiance et de la polarisation? La recrudescence des discours de haine, de la désinformation et des bulles filtrantes instillent le mécontentement et le l'exclusion sociale. Ce mouvement donne véritablement l'impression d'assister à une déferlante incontrôlable, même si des groupes marginaux minoritaires en sont à l'origine, mais qui savent néanmoins se faire entendre en insufflant des idées extrémistes dans le discours public. C'est pourquoi il serait souhaitable de renforcer la prévention et le suivi des discours politiques extrêmes en ligne, tout en préservant la liberté d'expression. Pour ce faire, il est possible de cartographier le discours actuel de l'opinion publique sur les médias sociaux autour de questions politiques fondamentales. Grâce à l'analyse du langage utilisé par les élus, nous pourrions cartographier le paysage discursif politique et considérer quels sont les termes et les questions les plus polarisants. L'analyse des sentiments pourrait permettre de juger du caractère provocateur ou offensif du langage utilisé par les élus vis-à-vis d'autres représentants et de contrôler l'ampleur d'une campagne de dénigrement au Parlement européen et dans certains parlements nationaux. À partir de cela, plusieurs versions linguistiques de l'UE peuvent être rédigées et adaptées, de manière à couvrir un échantillon d'États membres, peut-être ceux où la polarisation constatée est plus importante.

Champ d'application:

1. créer un modèle d'apprentissage automatique. APOLLO: Analysis of Political Opinion Language by Learning Online (analyse du langage exprimant des opinions politiques par apprentissage en ligne);
2. entraîner le modèle dans langues différentes à partir de l'anglais (jusqu'à 5);
3. planifier un moissonnage de données minutieux sur les principaux médias sociaux (commentaires YT, X, Instagram, Facebook, TikTok, etc.), en payant, si besoin est, ce moissonnage;
4. mener une enquête en ligne pour recueillir des informations auprès des personnes sondées et déterminer leurs préférences politiques et s'ils suivent certains responsables politiques ou personnalités publiques sur les médias sociaux, et identifier ceux qui se mobilisent le plus dans les médias sociaux. L'enquête doit potentiellement porter sur des "subReddits" (forums) pertinents s'intéressant à la politique européenne. "Reddit" pourrait également offrir un aperçu intéressant des communautés marginales, en identifiant les "superdiffuseurs" de désinformation;
5. faire abstraction, dans le cadre des règles du RGPD, des activités des représentants élus (toujours anonymisées) sur les réseaux sociaux, ainsi que les commentaires et les réponses et, en ce qui concerne les sujets brûlants, les commentaires et les réponses dans les médias établis (par exemple The Irish Times, Politico, Il Corriere, Le Monde, etc.);
6. mettre en lumière, en fusionnant les deux ensembles de données, les corrélations entre le langage politique, les politiques suivis et le sentiment d'exclusion sociale, en contrôlant les variables socio-économiques telles que la précarité économique et l'insécurité de l'emploi.

Poste PP 07 25 02 — Projet pilote — Travaux préparatoires pour des structures de conseil en vue de soutenir les travailleurs migrants mobiles

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	300 000	p.m.	300 000	1 200 000	900 000	p.m.	300 000	1 200 000	600 000

Commentaires:

Ce crédit est destiné à couvrir les engagements restant à liquider d'exercices antérieurs au titre du projet pilote.

Les travailleurs migrants mobiles constituent un segment structurel des marchés du travail nationaux dans tous les États membres. Tout porte à croire que ce phénomène continuera de s'amplifier. Dans le contexte de pénuries de compétences et de main-d'œuvre et de politiques de recrutement ciblées, il apparaît que la mobilité des ressortissants de pays tiers travaillant temporairement dans l'Union augmentera elle aussi. Souvent actifs dans des secteurs essentiels, les travailleurs migrants mobiles jouent un rôle clé pour garantir le bon fonctionnement du marché intérieur de l'Union. Toutefois, il s'avère aussi que les travailleurs détachés ou occupant un emploi pour une courte période constituent un groupe de travailleurs très vulnérable dans une situation souvent précaire. Compte tenu de la complexité des situations de travail transnationales et du manque de compétences linguistiques et de connaissance des règles en vigueur, il n'est pas facile pour ces travailleurs de jouir de leurs droits et de les défendre eux-mêmes. Les conditions de travail précaires et l'exploitation structurelle de la main-d'œuvre empêchent l'intégration sur le marché du travail, compromettent les mesures de recrutement futures et déséquilibrent les conditions de concurrence. L'Autorité européenne du travail a lancé une série de mesures et de campagnes pour attirer l'attention sur les secteurs et groupes d'emploi particulièrement concernés, tels que les travailleurs saisonniers, les conducteurs professionnels et le groupe de plus en plus important des ressortissants de pays tiers détachés. Toutefois, l'Autorité européenne du travail n'est pas en mesure d'offrir un soutien individualisé à ces groupes cibles. Les structures de conseil et de soutien transnationales liées aux syndicats ciblant les travailleurs migrants mobiles peuvent donc jouer un rôle important pour promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre et la migration consacrées par l'acquis social de l'Union et confirmées dans la déclaration interinstitutionnelle de La Hulpe de 2024 sur l'avenir du socle européen des droits sociaux. Les services de conseil transnationaux apportent non seulement une aide individuelle aux travailleurs, mais ils fournissent également des informations importantes sur la situation des travailleurs migrants mobiles dans les secteurs à risque, sur l'évolution du marché du travail européen et sur les nouvelles formes d'emploi et de mobilité. En outre, l'information et le conseil individuels des travailleurs sont des compléments importants aux activités de contrôle de l'application de la législation, telles que les inspections du travail.

L'objet du projet pilote est un travail de recherche scientifique sur la des situation travailleurs migrants mobiles et les effets positifs des structures de conseil sur ces groupes cibles. Il convient d'accorder une attention particulière aux secteurs à risque tels que le transport routier international, le travail saisonnier dans les secteurs de l'horeca et de l'agriculture, le secteur de la construction et le groupe de plus en plus important des ressortissants de pays tiers détachés. Un élément clé de l'étude devrait être le suivi et l'évaluation des structures de conseil existantes dans les pays d'origine et les pays de destination. Afin de garantir la représentativité du suivi et de permettre à l'évaluation pour formuler des recommandations opérationnelles, une partie significative du projet pilote consistera à administrer un réseau transnational de conseil lié aux syndicats (comptant au moins sept pays au cours de la première année, à étendre progressivement). Le réseau devrait également comprendre entre un et trois pays candidats ou d'autres pays tiers en Europe, tels que la Bosnie-Herzégovine, l'Albanie ou le Kosovo. Les principaux groupes cibles des services de conseil sont les travailleurs migrants mobiles de courte durée. Les centres de conseil devraient être soutenus dans leur mise en

place, leur travail de conseil et leur mise en réseau transnationale grâce à une coordination. La création de nouveaux centres de conseil doit être soutenue par des mesures ciblées de renforcement des capacités.

L'étude scientifique devrait inclure des recherches par pays et des entretiens avec des experts aux niveaux national et de l'Union sur la situation des travailleurs migrants mobiles dans les secteurs à risque et des ressortissants de pays tiers détachés. Dans le cadre du travail de recherche, il conviendrait de recenser les services de conseil existants pour les groupes cibles et de déterminer les besoins (sectoriels) en matière de conseil et de soutien. Des échanges réguliers avec l'AET et les représentants des secteurs concernés auront lieu pendant toute la durée du projet pilote.

Les résultats du projet pilote livreront une analyse de la situation et des difficultés rencontrées par les travailleurs migrants mobiles dans les secteurs à risque et par les ressortissants de pays tiers détachés sur le marché du travail européen, à traiter concrètement en parallèle par la mise en œuvre pratique et l'extension d'un réseau transnational de conseil. En outre, il sera procédé à une évaluation des services de conseil existants pour les groupes cibles et à une cartographie des besoins (sectoriels) en services de conseil. Sur la base des conclusions de l'étude, des recommandations seront formulées en vue de l'élaboration d'une initiative spécifique pour le financement à long terme et la mise en place d'un réseau européen de conseil pour les travailleurs migrants mobiles. Les résultats du projet pilote seront présentés et examinés lors d'une conférence de clôture au niveau de l'Union. Afin de bénéficier en permanence des résultats du projet pilote, les résultats intermédiaires seront présentés et discutés lors d'une conférence sur le projet pilote à mi-parcours.

Article PP 07 26 — 2026

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				5 000 000	2 500 000			5 000 000	1 250 000

Poste PP 07 26 01 — Projet pilote — Conserver le patrimoine européen créé sous forme numérique

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				2 000 000	1 000 000			2 000 000	500 000

Commentaires:

La protection du patrimoine culturel européen et l'accès à celui-ci ont été réaffirmés comme une priorité de l'Union européenne par le commissaire Micallef et fera partie de la large boussole culturelle promise par la Commission. Le patrimoine créé sous forme numérique fait partie du patrimoine culturel européen et représente une part dynamique de plus en plus importante des archives historiques compte tenu notamment des possibilités qu'il offre de faire émerger et entendre des voix nouvelles et diversifiées.

Aux fins du présent projet pilote, on entend par "patrimoine créé sous forme numérique" les réalisations qui ont été créés à l'origine dans des formats numériques et qui n'ont pas d'équivalent physique. Il peut s'agir de textes, d'images et/ou de sons. Comme exemples types de patrimoine créé sous forme numérique, on peut citer les livres électroniques, les revues électroniques, les médias en ligne, les blogs, les sites web, les jeux vidéos, etc., qui sont tous susceptibles de présenter un intérêt important pour les futurs chercheurs. Aux fins du présent projet pilote également, on entend par "institutions du patrimoine" les archives, les bibliothèques, les musées et les autres organisations du domaine de l'enseignement, de la culture et de la recherche.

L'accent a surtout été placé, sur le plan du droit, du financement et de la coopération, sur un meilleur accès aux versions numériques du patrimoine culturel physique. Entre autres, la directive sur le marché unique numérique (2019/790) comprend des dispositions relatives à la numérisation et à l'accès aux œuvres indisponibles, et la recommandation relative à un espace européen commun

des données pour le patrimoine culturel ((UE) 2021/1970) ainsi que les travaux connexes de l'initiative Europeana en général visent à encourager la numérisation et la conservation numérique et à faciliter la libre circulation des données relatives au patrimoine culturel. En outre, le nuage collaboratif au service du patrimoine culturel mettra au point des outils collaboratifs numériques spécifiques pour le secteur du patrimoine culturel. Or, tel est moins le cas pour les réalisations créées sous forme numérique. Celles-ci ne sont généralement pas disponibles sur les services des institutions du patrimoine, mais accessibles à distance, et ne relèvent donc pas des dispositions en vigueur en matière de conservation. De nombreuses œuvres risquent de disparaître purement et simplement. L'inquiétude est que seule une part infime des réalisations de la culture, de la recherche ou de l'actualité, entre autres, qui façonnent le monde d'aujourd'hui ne subsiste, ne serait-ce que le temps de tomber dans le domaine public.

Les dispositions actuelles du droit de l'Union n'apportent pas de clarté aux institutions européennes chargées du patrimoine en ce qui concerne les possibilités de réaliser des copies à des fins de conservation de matériel qui peut faire l'objet d'une licence ou d'un accès légal d'une autre manière, mais qui n'a pas été acquis. Ainsi, l'article 6 de la directive sur le droit d'auteur n'autorise que la conservation des œuvres qui font partie des collections permanentes d'une institution, ce qui exclut celles auxquelles l'accès n'est que temporaire. Les progrès en vue de l'adaptation de la législation sur le dépôt légal à l'ère numérique ou de l'autorisation du moissonnage des données sur l'internet sont inégaux même si des expériences sont en cours, à l'instar de l'action de l'International Internet Preservation Coalition.

La nécessité d'une approche globale de la conservation est évidente. Il suffit de penser aux conséquences des accidents, des faillites, de l'obsolescence des formats ou du simple effacement de matériaux qui sont susceptibles de présenter une valeur historique importante, mais qui n'ont aucune valeur économique pour leur propriétaire. L'histoire récente nous montre que si le contenu numérique n'est pas conservé de manière indépendante, il peut facilement disparaître sous l'effet de pressions politiques à défaut de mesures appropriées. Les inquiétudes suscitées par la disparition du patrimoine créé sous forme numérique ont d'ores et déjà fait dire que le 21^e siècle était un trou noir ou une période sombre pour le numérique.

Dès lors, dans le cadre des vastes travaux qui entourent la boussole numérique et dans la perspective des discussions sur la conservation des matériaux créés sous forme numérique et de l'accès à ceux-ci, le présent projet pilote pourrait contribuer à comprendre l'état de lieux et les éventuelles mesures à prendre, dans le droit fil des considérations ci-dessous. Il ferait appel à des experts de l'espace des données du patrimoine culturel pour tirer parti des données et des cadres disponibles tels qu'Europeana ainsi que des connaissances techniques et juridiques pertinentes des parties prenantes concernées, comme les bibliothèques et les archives.

- Évaluer la part du patrimoine culturel européen créé sous forme numérique qui est actuellement conservé par rapport à ce qu'il y a lieu de conserver (aux yeux des professionnels).
- Recenser le cadre légal relatif à la conservation du contenu créé sous forme numérique (et faisant l'objet de licences) aujourd'hui et à l'accès à celui-ci en tenant compte des cadres existants et des initiatives en cours en matière de conservation du patrimoine culturel et d'accès à celui-ci, compte tenu des cadres et des initiatives existants susmentionnés.
- Recenser les autres facteurs (non législatifs) susceptibles d'influencer les pratiques de conservation du patrimoine créé sous forme numérique et de l'accès à celui-ci.
- Définir des propositions de mesures législatives et non législatives susceptibles de donner lieu à des pratiques optimales dans toute l'Europe.

Poste PP 07 26 02 — Projet pilote — Modèle d'économie sociale intelligente dans le secteur du tourisme (itinéraires de grande randonnée)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				1 500 000	750 000			1 500 000	375 000

Commentaires:

Ce projet pilote entend examiner la viabilité et l'adoption sociale d'actions destinées à intégrer les principes de l'économie sociale au secteur du tourisme tout en promouvant les collectivités locales, les valeurs et les traditions européennes et les entreprises durables et en réduisant les écarts entre les zones urbaines et les zones rurales. Le projet se déroulera dans diverses régions d'Europe, dont des sites du patrimoine culturel et naturel exceptionnel, dans le but également d'améliorer les capacités des collectivités territoriales au niveau européen tout en tirant parti de l'expérience des itinéraires touristiques de grande randonnée existants. Plus spécifiquement, le projet examinera des modalités systémiques et prospectives permettant d'exploiter le potentiel touristique des régions en encourageant les principes du tourisme durable et de l'économie sociale en fonction des besoins sociaux, des progrès technologiques et des stratégies de l'Union européenne.

Si des itinéraires de grande randonnée existent déjà dans l'Union, leurs principes et leurs capacités n'ont pas été systématiquement intégrés aux cadres stratégiques et aux fonds de l'Union ni adaptés de manière structurée et reproductible aux modèles d'économie sociale intelligente. Des itinéraires touristiques européens de grande randonnée existent dans divers pays de l'Union, dont l'Espagne (chemin de Saint-Jacques), le Portugal (route vicentine), l'Italie (via francigena), la Grèce (sentier de Menalon), la Roumanie (via transilvanica) et la Slovénie (sentier Juliana). Dans ce contexte, ce projet pilote entend examiner et tester le potentiel économique et social de divers modèles d'itinéraires de grande randonnée dans diverses régions de l'Union.

Ce projet pilote entend développer la dimension paneuropéenne de l'économie sociale au moyen d'une approche intégrée ascendante fondée sur de véritables expériences communautaires mesurables d'itinéraires touristiques de grande randonnée. Le projet est axé sur les chaînes de valeur qui préservent les avantages économiques au sein des communautés rurales en encourageant la croissance inclusive. En incitant les petites structures d'accueil rurales à adopter des pratiques durables, le projet renforce les chaînes de valeur afin d'assurer la transparence, les retombées sociales et la résilience des collectivités à long terme. Conçu comme un projet paneuropéen, le modèle intègre les cadres de l'Union et facilite l'échange transnational de connaissances afin d'en reproduire le succès dans toute l'Europe.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, le projet pilote élaborera des solutions numériques permettant d'évaluer la faisabilité d'une future plateforme paneuropéenne et d'une application mobile destinées à servir à l'ensemble des régions européennes reliées par des itinéraires touristiques de grande randonnée. Ces solutions tireront parti d'expériences réelles du modèle d'économie sociale en encourageant la collaboration entre collectivités locales, entreprises sociales et acteurs du tourisme durable. En outre, le projet recensera et exploitera les initiatives de terrain ayant fait leurs preuves, les connaissances et les réseaux de l'économie sociale qui existent déjà au sein de régions particulières. Ceux-ci seront exploités et reproduits ailleurs grâce à un processus structuré d'échange de connaissances, d'apprentissage en équipe et de renforcement des capacités.

Il proposera aux utilisateurs intéressés des informations complètes sur les itinéraires, des mises à jour en temps réel, du contenu créé à l'échelon local, des formations, des concours européens, des possibilités d'investissement, des manifestations et des instruments d'aide au développement d'un modèle paneuropéen d'économie sociale intelligente.

Les enseignements tirés de ce projet pilote permettront d'élargir la plateforme à d'autres régions et à d'autres itinéraires de grande randonnée en Europe afin d'assurer une approche ascendante

modulable ancrée dans le développement local. Pour renforcer ces capacités à l'échelon européen, la plateforme proposera des formations au renforcement des capacités des itinéraires locaux et testera un prix européen décerné aux itinéraires de grande randonnée, aux activités et aux projets les meilleurs. Le projet viendra donc soutenir les entreprises sociales rurales par la formation, l'apprentissage en équipe et des initiatives de tutorat. En combinant formation, actions pilotes locales, transfert de connaissances et innovation numérique, le projet permet aux collectivités de définir des services de tourisme inclusif, de renforcer les entreprises sociales et de favoriser une croissance économique locale durable.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, le projet pilote réalisera des études qualitatives et quantitatives, lancera et mènera un projet pilote dans diverses régions de l'Union, créera une plateforme numérique européenne et une application mobile, testera un prix européen décerné aux itinéraires de grande randonnée, aux activités et aux projets les meilleurs.

- Phase 1: études. Pendant cette phase, des études qualitatives et quantitatives seront menées pour évaluer les besoins des itinéraires touristiques européens de grande randonnée, mais aussi les atouts et les faiblesses du point de vue d'une économie sociale intelligente. Elle sera complétée par un ensemble de récits de citoyens et d'acteurs locaux ainsi que par une analyse des pratiques d'économie sociale qui y existent déjà.
- Phase 2: lancement et réalisation d'actions pilotes dans les régions de l'Union au moyen des capacités locales disponibles. Cette phase testera des approches locales d'engagement des collectivités, d'aide aux entreprises sociales et de services touristiques dans un environnement réel.
- Phase 3: développement de la plateforme numérique et de l'application. Cette phase développera les outils numériques pilotes visant à tester la faisabilité et la pertinence d'une future plateforme paneuropéenne et d'une application mobile destinées à servir à l'ensemble des régions européennes reliées par des itinéraires touristiques de grande randonnée, notamment par des formations au renforcement des capacités des itinéraires locaux.
- Phase 4: promotion et engagement des collectivités. Un prix européen sera testé pour récompenser les itinéraires touristiques de grande randonnée, les activités et les projets les meilleurs afin d'encourager l'élargissement de la plateforme à d'autres régions et à d'autres itinéraires de grande randonnée en Europe.

Ce qui distingue ce projet pilote est l'attention particulière qu'il porte à l'utilisation et au développement d'itinéraires touristiques de grande randonnée comme catalyseurs du développement durable et inclusif du tourisme et de l'amélioration de la qualité de vie des collectivités, de l'innovation sociale et des échanges culturels. En intégrant ces itinéraires dans un cadre numérique européen plus large axé sur les collectivités, le projet tire parti de leur potentiel inexploité pour relier des régions éloignées, stimuler les économies locales et encourager un tourisme durable et écoresponsable.

Poste PP 07 26 03 — Projet pilote — Un média social conçu par les jeunes: sûr, inclusif et public

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				1 500 000	750 000			1 500 000	375 000

Commentaires:

Les médias sociaux jouent un rôle de premier plan dans nos sociétés. Ce sont les plateformes des grandes entreprises technologiques comme Meta, X ou TikTok qui déterminent ce que nous montrons nos fils d'actualité, à savoir des contenus qui accaparent notre attention et qui nous retiennent devant l'écran pour nous bombarder de publicités pour être plus rentables. Dès lors, nos fils débordent de contenus haineux, malveillants et agitateurs et de fausses images corporelles et

sont le réceptacle de la polarisation sociale et de la désinformation. Comme les médias sociaux sont la principale source d'information de nombreux jeunes et qu'ils prennent également de plus en plus d'importance au sein de la population en général, le monopole d'une poignée de plateformes menace nos démocraties. En réaction, la Commission européenne travaille à la mise en place d'un bouclier européen de la démocratie destiné à protéger les processus et les institutions démocratiques contre les menaces extérieures dans un environnement informationnel de plus en plus complexe. En outre, cette dépendance à l'égard des plateformes des grandes entreprises technologiques nuit à la sécurité et à la compétitivité de l'Europe.

Du fait des choix qui ont présidé à leur conception, comme l'utilisation de techniques addictives et la manipulation algorithmique, les premières victimes des dérives de ces grandes plateformes de médias sociaux sont en grande majorité les jeunes. Dans son approche globale de la santé mentale, l'Union européenne souligne que les jeunes sont particulièrement vulnérables aux influences négatives numériques. Des études récentes indiquent que les jeunes passent en moyenne 7 heures par jour en ligne et qu'un jeune sur trois connaît des problèmes de santé mentale, comme de l'anxiété ou de la dépression, provoqués ou exacerbés par la pression algorithmique, le harcèlement en ligne ou le manque d'intimité. Les jeunes neurodivergents sont tout particulièrement susceptibles de connaître une utilisation problématique de l'internet, ce qui les rend plus vulnérables aux effets néfastes des contenus en ligne. Or, les jeunes n'ont aucune influence réelle sur la façon dont ces plateformes sont conçues. En associant activement les jeunes à la conception de médias sociaux alternatifs, nous pourrions mieux comprendre leurs besoins en tant qu'utilisateurs et, dès lors, apporter une réponse à ces problèmes, contribuer à la création d'espaces en ligne plus sûrs et jeter les bases de plateformes numériques qui privilégient véritablement la santé mentale et les valeurs démocratiques.

Ces dernières années, les bases ont été jetées en vue de la fourniture de services numériques essentiels où les valeurs publiques et l'autonomie stratégique peuvent être préservées. Un règlement européen adopté ces dernières années entend limiter le pouvoir des grandes entreprises technologiques et ouvrir le marché à de nouveaux acteurs. Or, cela ne suffit pas. Ces derniers temps, la demande d'alternatives aux grands médias sociaux se fait croissante au sein de la population. Le déploiement de telles alternatives permettrait d'y répondre et de mieux faire comprendre que la dépendance de l'Europe à l'égard des grandes entreprises technologiques n'est pas inévitable et que la souveraineté technologique est réalisable. Il est ainsi possible de mettre en place des conditions propices au développement d'alternatives technologiques européennes à moyenne capitalisation à même de renforcer la compétitivité de l'Europe.

Ces 15 dernières années, des alternatives telles que le Fediverse ou le protocole AT ont vu le jour: il s'agit de plateformes décentralisées qui utilisent des normes et des protocoles ouverts. Dans le Fediverse, aucune partie ne fixe les règles à elle seule; chaque organisation ou communauté exploitant son propre serveur (nœud) est copropriétaire de l'écosystème. Ces plateformes décentralisées proposent une expérience moins appauvrissante et davantage axée sur la communauté des utilisateurs ainsi que des espaces de médias sociaux potentiellement plus sûrs et plus sains. Si les avantages sont évidents, il reste des problèmes à régler pour en promouvoir l'adoption généralisée. Grâce aux subventions Fediversity dans le cadre de l'internet de nouvelle génération, la Commission européenne soutient activement le développement du Fediverse. Jusqu'à présent, ce soutien a principalement concerné les infrastructures sous-jacentes. Le présent projet pilote entend contribuer à l'élimination des divers obstacles et soutenir le développement d'une application face à l'utilisateur.

Objectif:

Le projet pilote a pour but de créer et de tester la validation de principe d'une plateforme de médias sociaux fondée sur le Fediverse/le protocole AT qui:

1. est axée sur la santé mentale, est conçue pour limiter les effets psychologiques négatifs et encourage les interactions positives;
2. garantit l'autonomie numérique en se fondant sur une technologie éthique et centrée sur l'humain;
3. approfondit la compréhension des besoins des utilisateurs grâce à la cocréation par des jeunes d'origines diverses;
4. encourage le développement d'un média social fondé sur le Fediverse/le protocole AT conformément aux règles de l'Union en démontrant la faisabilité du développement d'alternatives.

Approche:

1. La conception participative se fera sous la direction de jeunes, des étudiants de divers établissements d'enseignement et de divers niveaux étant invités à apporter leur expérience et leur savoir-faire dans le domaine de la conception, de l'architecture, du respect de la vie privée et de la cybersécurité. Des organisations de la société civile spécialisées en la matière viendront apporter leurs conseils et leur aide.
2. La plateforme adoptera des protocoles ouverts tels qu'ActivityPub ou le protocole AT afin d'assurer la compatibilité avec les infrastructures Fediverse existantes pour en garantir le caractère modulable.
3. Les jeunes développeront des prototypes au cours de séances de cocréation sous la supervision d'experts du domaine de la technologie, de l'éducation aux médias, de la conception et de l'innovation sociétale. Au cours de cette phase, il est essentiel d'accorder une attention particulière aux caractéristiques qui favorisent le bien-être et la santé mentale. Des neurologues, des psychologues et d'autres professionnels de la santé pertinents seront consultés.
4. La validation de principe sera testée par des jeunes de divers pays de l'Union, qui accorderont une attention particulière à l'absence de risque, à la convivialité et à la santé mentale. Les retours d'information sont intégrés en permanence afin d'affiner la conception de la plateforme.
5. L'ensemble des conclusions et des méthodes seront partagées publiquement afin que d'autres puissent les reproduire ou s'appuyer sur les résultats du projet.

Résultats escomptés:

1. validation de principe d'une plateforme de médias sociaux fondée sur le fediverse/le protocole AT qui garantit la satisfaction, le bien-être et les avantages sociétaux à long terme des utilisateurs;
2. meilleure compréhension des besoins des jeunes en tant qu'utilisateurs en termes de médias sociaux sûrs et inclusifs;
3. renforcement de l'autonomie des jeunes grâce à l'innovation numérique en direct et à une participation active à la conception d'une plateforme de médias;
4. recommandations d'action pour la définition d'espaces de médias sociaux, le développement d'un paysage de médias sociaux interopérable et concurrentiel, l'aide à la santé mentale et la protection des valeurs démocratiques.

Poste PP 08 26 01 — Projet pilote — "Retour aux racines": renforcer l'accès aux denrées alimentaires et les initiatives en faveur de la démocratie alimentaire dans l'ensemble de l'UE

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				1 500 000	750 000			1 500 000	375 000

Commentaires:

Comme indiqué dans la "Vision pour l'agriculture et l'alimentation" présentée par la commissaire Hansen, "la relation entre les consommateurs et l'alimentation a évolué. Les denrées alimentaires sont plus transformées, les habitudes alimentaires évoluent et les chaînes d'approvisionnement ont gagné en longueur et en complexité. Dans le même temps, le caractère abordable des denrées alimentaires reste une préoccupation majeure, en particulier pour les ménages à faibles revenus. Si le lien entre l'agriculture, l'alimentation et le territoire s'est affaibli, l'évolution des attentes de la société en matière d'alimentation ouvre des perspectives pour le secteur. Par conséquent, il est très important de revenir aux sources et de rétablir le lien entre l'alimentation, le territoire, la saisonnalité, les cultures et les traditions locales".

Pour relever ce défi, le projet recense les lacunes en matière de "connaissances" et de "capacités" en ce qui concerne la possibilité pour les consommateurs d'accéder à la nourriture et de s'impliquer dans leur environnement alimentaire. Ces lacunes posent problème lorsqu'il s'agit d'améliorer les revenus des agriculteurs dans la chaîne de valeur agroalimentaire en donnant accès à des produits vendus à un prix équitable à une plus grande partie de la population. Le présent projet pilote propose donc une approche globale assortie d'actions complémentaires: un inventaire de l'accessibilité des denrées alimentaires dans l'ensemble de l'UE, la création d'un réseau des conseils de la politique alimentaire et la mise en place d'une plateforme d'échange pour le réseau.

A. Inventaire de l'accessibilité des denrées alimentaires et des environnements alimentaires dans l'UE

Si la politique agricole commune et d'autres programmes de l'UE contribuent à la disponibilité et au caractère abordable des denrées alimentaires dans l'UE, certains citoyens peinent encore à accéder à des aliments nutritifs et sains. Cela n'est pas dû à un problème du côté de la production, qui est suffisante au niveau de l'UE, mais soit à des raisons d'accessibilité financière, ou à des problèmes liés à l'accès physique et à l'environnement alimentaire.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de données harmonisées au niveau de l'UE sur l'accessibilité physique des denrées alimentaires, et les statistiques existantes couvrent principalement le caractère abordable au niveau des États membres. Il est donc difficile d'identifier les disparités régionales ou de concevoir des politiques ciblées pour améliorer l'accès à une alimentation saine.

Étant donné qu'une étude menée par la DG AGRI se concentre déjà sur le caractère abordable des denrées alimentaires, ce projet contribuera à combler le déficit de connaissances sur l'accessibilité des denrées alimentaires au-delà du caractère abordable, par les moyens suivants:

1. cartographier les disparités régionales en matière d'accessibilité des denrées alimentaires, y compris l'accès physique aux denrées alimentaires;
2. élaborer des outils et des indicateurs normalisés pour évaluer les environnements alimentaires et leur incidence sur l'accès, en complément des données existantes de l'UE sur la disponibilité et le caractère abordable;
3. mettre en évidence les lacunes politiques et proposer des recommandations en vue d'une approche plus forte à l'échelle de l'UE en matière d'accessibilité des denrées alimentaires, en particulier pour les groupes vulnérables, sans faire double emploi avec l'étude en cours de la DG AGRI sur le caractère abordable des denrées alimentaires.

B. B. Création d'un réseau européen de conseils locaux de la politique alimentaire

L'amélioration de l'accès aux denrées alimentaires nécessite un engagement local et une gouvernance collective des systèmes alimentaires. Ce projet pilote reconnaît le rôle important que les clients doivent jouer dans la transition, en exploitant au niveau local le pouvoir de transformation du dialogue entre tous les acteurs tout au long de la chaîne alimentaire, depuis les

producteurs jusqu'aux consommateurs. Des initiatives de démocratie alimentaire ont commencé à émerger dans toute l'Europe, qu'elles soient financées par des fonds publics, telles que celles créées à la suite du pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, ou de proximité, telles que des fonds locaux expérimentant la sécurité sociale alimentaire.

Le projet favorisera la participation locale à la gouvernance du système alimentaire, en veillant à ce que les citoyens puissent mieux comprendre et influencer leur environnement alimentaire, par les moyens suivants:

1. recenser et cartographier les "conseils de la politique alimentaire" existants et les initiatives similaires, en évaluant leurs modèles de gouvernance et leurs incidences sur les environnements alimentaires;
2. fournir un soutien financier et technique à la création de nouveaux conseils locaux lorsqu'il n'en existe pas, en veillant à ce que ces conseils comprennent diverses parties prenantes, en particulier des consommateurs issus de ménages en situation d'insécurité alimentaire, aux côtés des agriculteurs et des petits détaillants;
3. mise en place d'une plateforme numérique au niveau de l'UE pour faciliter la collaboration entre les conseils de la politique alimentaire/les initiatives locales de démocratie alimentaire et les décideurs politiques, permettant le partage des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques dans différents États membres.

Article PA 01 26 — 2026

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				3 150 000	1 575 000			3 150 000	787 500

Poste PA 01 26 01 — Action préparatoire — Promouvoir les actions locales en faveur des objectifs mondiaux: tirer parti des connaissances locales pour mettre en œuvre les ODD au niveau infranational dans l'UE

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				1 800 000	900 000			1 800 000	450 000

Commentaires:

À l'approche de l'échéance du programme 2030, il est plus que jamais urgent de passer du simple suivi à des mesures transformatrices. Cette action préparatoire (AP) sera axée sur la cartographie et l'analyse systématiques des politiques, mécanismes de gouvernance et stratégies mis en œuvre pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) au niveau infranational en Europe. Elle s'articulera autour d'une multitude de données textuelles issues d'examens locaux volontaires, de documents stratégiques publiés au niveau local et régional et d'autres sources pertinentes pour recenser, analyser et classer les actions concrètes et les cadres politiques et de gouvernance sous-jacents que les collectivités locales et régionales d'Europe utilisent pour mettre en œuvre les ODD. En cartographiant ces actions et les approches stratégiques associées, et en extrayant des informations, l'AP vise à fournir aux décideurs politiques aux niveaux européen, national et infranational une analyse complète des caractéristiques distinctives, des interconnexions et des réserves liées à la mise en œuvre des ODD et à la conception des politiques au niveau infranational.

Au cœur de cette nouvelle AP figure le développement d'une plateforme en ligne pour présenter, analyser et faire connaître la diversité des efforts de mise en œuvre des ODD dans toute l'Europe. Cette plateforme fournira:

- un répertoire organisé de pratiques et de mesures politiques applicables, classées par objectifs, régions et thèmes;
- des outils analytiques permettant d'étudier les liens entre les actions et les politiques, afin de montrer comment l'impact attendu des différentes actions pourrait encore être renforcé par des approches intégrées en matière de conception et de mise en œuvre des politiques;
- des notes d'orientation ad hoc et des informations analytiques fondées sur des données probantes pour soutenir les travaux des décideurs politiques européens et infranationaux.

L'AP comptera sur la participation des collectivités locales et régionales dans l'ensemble des États membres de l'UE, grâce à un dialogue avec les parties prenantes à de multiples niveaux de gouvernance des ODD, en vue de garantir l'évolutivité et la transférabilité des conclusions des projets.

Étapes proposées pour la mise en œuvre de l'AP:

1. recueillir et analyser les actions en faveur des ODD et les mesures politiques et dispositifs de gouvernance connexes issus des examens locaux volontaires, des stratégies régionales et des documents stratégiques;
2. élaborer un cadre permettant de catégoriser et de classer les actions et les politiques en fonction des objectifs, des cibles et des régions des ODD;
3. analyser les actions et les mécanismes de gouvernance afin de recenser les tendances, les pratiques innovantes et les liens entre les régions et les ODD;

4. réaliser une analyse des lacunes afin de mettre en évidence les domaines nécessitant des efforts supplémentaires et des instruments d'appui stratégique;
5. développer les plateformes actuelles de diffusion, d'analyse et de visualisation des données en ligne afin de créer un répertoire complet des actions et des politiques infranationales en matière d'ODD, doté d'outils d'analyse et de visualisation avancés;
6. valider les conclusions au moyen de consultations avec des experts universitaires ainsi qu'avec des gouvernements locaux et régionaux;
7. produire et diffuser des informations stratégiques fondées sur des données probantes auprès des parties prenantes locales, régionales, nationales et européennes (Parlement européen, Commission européenne et Comité des régions);
8. proposer une feuille de route pour étendre et intégrer les conclusions de l'AP dans des cadres stratégiques solides et cohérents en matière de durabilité dans l'ensemble de l'UE, y compris des recommandations relatives à de futures initiatives législatives ou de financement visant à soutenir les efforts de mise en œuvre menés au niveau local.

Poste PA 01 26 02 — Action préparatoire — Nouvelles méthodes d'évaluation des inégalités

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				1 350 000	675 000			1 350 000	337 500

Commentaires:

Dans un monde en évolution rapide, l'Union européenne a besoin d'approches nouvelles, globales et systématiques permettant d'évaluer les inégalités économiques et sociales dans tous les États membres. Bien qu'il existe des sources de données relatives à la répartition des richesses, à la cohésion et au capital social, elles restent fragmentées et sont souvent dépassées et insuffisantes pour comprendre l'ampleur réelle des inégalités et évaluer les effets de certaines politiques et l'efficacité des mesures permettant d'y remédier.

L'action préparatoire consacrée à de "nouvelles méthodes d'évaluation des inégalités" entend combler cette lacune en complétant les ensembles de données et les tableaux de bord existants par des méthodes de recherche et des données innovantes prêtes à l'emploi permettant d'évaluer les inégalités. Il s'agit notamment d'approches faisant appel aux mégadonnées, qui ont recours à des sources de données alternatives (données texte, données administratives, par ex.) et à des techniques telles que la modélisation avancée à l'aide d'agents hétérogènes, le traitement automatique du langage naturel (TALN), les techniques économétriques non linéaires (comme les réseaux de neurones bayésiens) ou les modèles transformateurs, qui permettent de disposer de données solides, cohérentes et en temps réel sur les divers aspects des inégalités. Cette approche scientifique faisant appel à des cadres analytiques de pointe permettrait à l'Union européenne et à ses États membres de définir des politiques plus ciblées et plus efficaces et d'anticiper la nécessité d'en définir de nouvelles, permettant ainsi de s'attaquer aux inégalités économiques et sociales de manière globale.

L'action préparatoire devrait également jouer un rôle essentiel dans le renforcement de la cohésion sociale. En testant des approches capables de détecter les aspects visibles et cachés des inégalités, elle devrait contribuer à une identification plus précise des groupes les plus susceptibles d'être laissés pour compte et permettre ainsi de mener des actions de prévention afin que personne ne soit exclu des avantages des politiques de l'Union européenne.

De plus, elle jetterait les bases statistiques de la mesure du capital social en combinant diverses données à des techniques analytiques innovantes donnant lieu à des évaluations plus précises de la cohésion sociale en Europe. Ce faisant, elle contribuerait à une répartition plus équitable des

possibilités et des résultats et favoriserait une plus grande unité tout en réduisant le risque de fragmentation sociale.

Enfin, l'action préparatoire devrait faciliter la coopération transfrontalière et l'utilisation innovante de données prêtes à l'emploi grâce à des techniques d'apprentissage automatique et à l'intelligence artificielle, ce qui permettrait aux États membres, aux établissements de recherche et à la société civile de disposer d'une plateforme d'échange de connaissances de pointe, de bonnes pratiques et de nouveaux modèles de politiques qui fonctionnent. Cette collaboration permettrait d'harmoniser les politiques nationales et européennes afin de s'attaquer aux inégalités de manière globale au moyen de réponses coordonnées entre régions et secteurs.

À long terme, il est essentiel de disposer des instruments voulus pour s'attaquer aux inégalités si on veut préserver la viabilité du modèle social de l'Union européenne. L'instabilité sociale qui découle des inégalités est susceptible de réduire la confiance de la population, d'alimenter la polarisation et de nuire aux valeurs démocratiques. L'action préparatoire devrait également contribuer à limiter ces risques grâce à des données et à des techniques innovantes permettant d'identifier de nouvelles formes d'inégalités à l'échelon local dues, par exemple, à une exposition différente aux risques environnementaux et au changement climatique, au dépeuplement et aux effets de la transition numérique. Les décideurs politiques disposeraient ainsi d'outils leur permettant de mettre en œuvre des solutions efficaces en temps opportun en vue d'une Union européenne plus inclusive et plus résiliente à l'avenir.

En conclusion, la mise en place de l'action préparatoire consacrée à de "nouvelles méthodes d'évaluation des inégalités" est essentielle pour faire progresser la cohésion sociale et économique dans toute l'Union européenne. Elle fournira la base scientifique nécessaire pour prendre des décisions politiques en connaissance de cause et permettra de favoriser une plus grande coopération entre les États membres et de faire en sorte que l'Union européenne conserve sa position de premier plan au niveau mondial dans la lutte contre les inégalités. En faisant des inégalités un élément central des politiques de l'Union européenne, l'action préparatoire devrait contribuer à créer un avenir plus inclusif, plus juste et plus durable pour tous les Européens.

Article PA 02 26 — 2026

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				4 000 000	2 000 000			4 000 000	1 000 000

Poste PA 02 26 01 — Action préparatoire — Pôle de l'UE pour la production de carburants durables d'aviation (CDA)

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				4 000 000	2 000 000			4 000 000	1 000 000

Commentaires:

Objectif:

Poursuivre le développement et finaliser la validation du concept de pôle indépendant de l'UE pour la production de carburants durables d'aviation (CDA) dans le but de disposer d'une seule capacité européenne indépendante en faveur de la mise sur le marché de CDA compatibles avec les règles et les normes de durabilité et de sécurité et de supprimer les obstacles techniques à l'utilisation accrue des CDA, en veillant en particulier à soutenir les PME européennes.

Le pôle de l'UE pour la production de CDA devrait servir de mesure d'appui susceptible de contribuer sur le plan technique à la réalisation du mandat ambitieux de l'initiative ReFuelEU Aviation sans dépendre de facteurs externes et d'acteurs extérieurs à l'Union européenne. Il assurera

l'innovation et la compétitivité essentielle des PME, des développeurs de technologies, des producteurs de carburants en assurant l'innovation et la compétitivité essentielle.

Contexte et objet:

Les carburants durables d'aviation (CDA) sont importants pour réduire l'empreinte carbone du secteur de l'aviation. Or, la complexité du processus de développement et les obstacles techniques limitent l'adoption des CDA à grande échelle. Pour l'instant, les producteurs de carburants doivent suivre des procédures diverses et non harmonisées et répondre à des exigences de durabilité et de sécurité, ce qui est inefficace et entraîne des délais dans la mise sur le marché de CDA européens.

Aujourd'hui, les principaux programmes de recherche et de normalisation de CDA en vue de la mise sur le marché de nouveaux carburants sont menés aux États-Unis. Cette situation est hautement problématique pour les acteurs européens, en particulier les PME, en raison de la complexité, du coût et des obstacles géographiques de l'accès à ces processus. Les PME européennes ont particulièrement du mal à répondre aux exigences techniques et réglementaires complexes sans aide sur place.

Objectif du projet:

1. Définir le cadre opérationnel, la structure de gouvernance et la portée d'un pôle de l'UE financièrement autonome pour la production de CDA. Identifier et analyser les bonnes pratiques des processus existants et des normes internationales. Recenser les programmes de recherche et les ressources techniques qui existent dans l'Union européenne pour soutenir le développement du pôle. Évaluer les besoins spécifiques et les problèmes que rencontrent les PME européennes en matière de procédures de mise sur le marché de nouveaux types de carburants.

2. Définir un cadre pilote pour valider le modèle de pôle auto-suffisant au moyen d'études de cas en grandeur réelle avec des producteurs de CDA. Collaborer avec les acteurs du secteur, et notamment les producteurs de carburants, les organismes de recherche et de certification et les agences de régulation pour valider les exigences financières, techniques et opérationnelles. Veiller tout particulièrement à proposer aux PME des filières accessibles et des orientations techniques en matière de CDA.

3. Définir des orientations techniques et des instruments à l'intention des producteurs de CDA afin de rationaliser le respect des normes de sécurité et de durabilité ainsi que les règles de mise sur le marché de nouveaux types de carburants. Élaborer une base de connaissances globale des filières de qualification, des spécifications techniques et des cadres réglementaires applicables aux CDA. Prévoir des ressources spécifiques et des orientations sur mesure pour aider les PME à répondre à ces exigences.

4. Résultats escomptés:

- Cadre opérationnel et modèle de gouvernance d'un pôle de l'UE financièrement autonome pour la production de CDA.
- Rapport sur les obstacles et les solutions proposées pour les résoudre en vue de la mise sur le marché de nouveaux types de CDA en accordant une attention particulière aux problèmes spécifiques aux PME.
- Ensemble complet d'instruments et d'orientations à l'intention des producteurs de CDA, et notamment une aide sur mesure en faveur des PME.

5. Outre ces éléments, la réussite du projet débouchera sur les éléments suivants:

- Diversification des carburants: avec la qualification de filières supplémentaires de production de CDA, le secteur européen des CDA bénéficiera d'une gamme plus diverse de feedstocks et de technologies permettant d'être résilient face aux perturbations.

- Augmentation des rendements de production de carburants: des recherches supplémentaires aideront les producteurs de carburants à optimiser leurs rendements de production en vue d'une utilisation ciblée des CDA dans l'aviation, ce qui bénéficiera à long terme aux exploitants grâce à une baisse des coûts de carburant.
- Renforcement des capacités de R&D: le renforcement de l'infrastructure européenne de R&D dans le domaine des carburants donnera lieu à une hausse de l'innovation, susceptible de donner à l'Europe une position de première plan dans le monde dans la recherche et la technologie de CDA.

Nouvelles filières de CDA produits dans l'UE: de nouvelles technologies internationalement reconnues de CDA, conçues et produites dans l'Union, qui ouvrent la voie à l'autonomie de l'Europe grâce à un écosystème dynamique de développeurs de technologies et de producteurs de CDA, dont des essais réussis à taille réduite d'au moins une filière de CDA fabriqués dans l'UE.

Poste PA 04 24 02 — Action préparatoire — Des terminaux d'utilisateurs innovants pour des services européens sécurisés de télécommunication par satellite

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	2 000 000	p.m.	2 000 000	30 000 000	17 000 000	p.m.	2 000 000	30 000 000	9 500 000

Commentaires:

Ce crédit est destiné à couvrir des engagements restant à liquider des années précédentes dans le cadre de l'action préparatoire.

La présente action vise à permettre l'adoption rapide des services de connectivité spatiale sécurisée fournis par IRIS² et GOVSATCOM, pour combler le retard de l'Union en la dotant de capacités industrielles propres à lui permettre de mettre au point des terminaux de transmission par satellite pour usagers très performants, peu onéreux et sécurisés.

Actuellement, l'Union met en œuvre des mesures destinées à assurer aux gouvernements et aux citoyens une connectivité sécurisée par satellite, grâce au programme de l'Union pour une connectivité sécurisée (IRIS²) et au volet GOVSATCOM du programme spatial de l'Union. Ces services, qui reposent sur une nouvelle génération de satellites de pointe, utilisent des orbites, des fréquences et des caractéristiques de signal que les acteurs européens du secteur n'emploient pas encore. La bonne utilisation de ces services passe donc par la mise à disposition à bref délai de terminaux d'utilisateurs et de récepteurs compatibles avec de telles caractéristiques. Les terminaux et récepteurs présentent une importance toute particulière pour les nouveaux services de télécommunication par satellite en ce qu'ils permettent de combiner harmonieusement les capacités de télécommunication terrestre et satellitaire, notamment dans le secteur de l'automobile.

L'objectif de cette action préparatoire est donc de créer les conditions permettant à une industrie compétitive de développer des terminaux qui peuvent être commercialisés avec un minimum de contraintes supplémentaires, ce qui facilitera leur production et leur pénétration du marché grâce à l'utilisation de normes ouvertes.

En particulier, l'action aidera les entreprises à parvenir au stade de leur maturité à disposer d'un plan d'exploitation solide pour fournir des terminaux de transmission par satellite pour usagers très performants, peu onéreux et sécurisés. Ces terminaux pourront:

- intégrer de multiples systèmes et orbites, y compris les satellites non géostationnaires en orbite terrestre basse (LEO) et, le cas échéant, ceux en orbite terrestre moyenne (MEO);
- utiliser les fréquences IRIS² (dont Ka-gov);
- convenir aux services aussi bien commerciaux que gouvernementaux fournis par IRIS²;

- intégrer les réseaux terrestres, les normes 5G et, le cas échéant, les applications de l'internet des objets;
- fournir des solutions de bout en bout;
- adopter l'ensemble des fonctionnalités sécurisées d'IRIS².

Si elle est donnée satisfaction la première année, l'action préparatoire devra être mise en œuvre suivant une dynamique progressive d'appels à la concurrence en trois phases:

- 2024: 5 millions d'EUR pour la phase de validation de principe et d'élaboration d'un plan d'exploitation;
- 2025: 25 millions d'EUR pour la phase de développement technologique d'un prototype et de qualification;
- 2026: 30 millions d'EUR pour l'industrialisation et le prototypage commercial.

Les bénéficiaires de l'action seront notamment les acteurs de l'industrie d'aval de l'Union, dont ceux du "nouvel espace", tels que les PME et les jeunes pousses.

Les dépendances critiques de l'Union à l'égard de ces technologies — essentielles aux communications des forces armées et des institutions gouvernementales européennes — justifient le montant alloué à cette action préparatoire. Les appels en trois phases garantissent un parcours d'investissement cohérent et efficace pour atteindre les objectifs de l'action.

Article PA 04 26 — 2026

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				7 000 000	3 500 000			7 000 000	1 750 000

Poste PA 04 26 01 — Action préparatoire — Initiative pour des ports spatiaux intégrés de l'Union

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				5 000 000	2 500 000			5 000 000	1 250 000

Commentaires:

L'Union européenne reconnaît l'importance stratégique que revêt un accès autonome à l'espace. Il s'agit d'une condition préalable à l'autonomie stratégique de l'Union et un élément indispensable de sa politique spatiale. Outre les lanceurs, le segment terrestre et les ports spatiaux en particulier sont des éléments critiques pour l'Union, étant donné qu'une partie de ses fleurons (Galileo, IRIS²) doivent être lancés à partir de son territoire. Parallèlement, avec l'avènement de nouvelles solutions, la diversification des lanceurs pose la question de l'accès des ports spatiaux dans l'Union.

Une action préparatoire devrait fournir une évaluation détaillée des besoins en nouveaux instruments de l'Union et de leur contribution éventuelle au développement des ports spatiaux dans l'Union, élaborer des concepts en vue d'une gamme étendue de ports spatiaux de l'Union, avec des études techniques et conceptuelles, des consultations des parties prenantes et une analyse des bonnes pratiques, et fournir un soutien financier ciblé pour ouvrir l'accès aux ports spatiaux de l'Union, suivre les progrès réalisés et évaluer l'efficacité de l'action de l'Union et, partant, envisager d'accroître l'intervention de l'Union dans ce domaine dans le futur.

Poste PA 04 26 02 — Action préparatoire — Plateforme de l'Union pour la coordination du trafic spatial

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				2 000 000	1 000 000			2 000 000	500 000

Commentaires:

L'augmentation exponentielle des satellites actifs, notamment les mégaconstellations, amplifie le risque de collisions orbitales et nécessite des mécanismes de coordination renforcés. La présente action préparatoire propose le développement d'une plateforme de l'Union pour la coordination du trafic spatial qui vise à structurer, garantir et étendre la coordination entre les opérateurs de satellites, les entités publiques et les fournisseurs commerciaux de SSA. Elle se fondera sur les services existants mis en place dans le cadre du système de surveillance de l'espace et de suivi des objets en orbite (SST) de l'Union.

Objectifs

La plateforme de l'Union pour la coordination du trafic spatial:

- étendra la coordination au-delà des membres du SST de l'Union en permettant la collecte et le traitement d'informations essentielles, notamment des coordonnées et des données de manœuvre, provenant d'acteurs non enregistrés ou internationaux;
- facilitera des échanges d'informations sécurisés et en temps réel, en garantissant l'interopérabilité entre différents niveaux d'automatisation, de la coordination manuelle à la prévention automatique des collisions;
- renforcera la formation et la capacité des autorités et des opérateurs nationaux, ce qui concourra à la préparation opérationnelle et à l'harmonisation des pratiques entre les États membres;
- soutiendra les mécanismes de certification pour les services commerciaux de SSA afin de garantir la fiabilité, la confiance et la responsabilité dans un environnement mixte public-privé;
- préviendra la pollution des données par la mise en œuvre de mesures techniques qui contrôleront les données ingérées et décèleront les incohérences;
- contribuera à la cohérence des doubles usages, dans le droit fil de la voie 1 de la communication concernant la gestion du trafic spatial, qui devrait définir les normes civiles et militaires pour la gestion du trafic spatial;
- testera le code de la route: vérifiera la mise en œuvre potentielle des projets de code de la route élaborés dans le cadre de la procédure de normalisation du CEN.

Portée et mise en œuvre

Cette action établira une plateforme de coordination qui sera éventuellement hébergée au sein de l'architecture existante de fourniture de services du SST de l'Union et elle fera le lien avec les usagers par l'intermédiaire du guichet d'accueil (EUSPA). Elle privilégiera l'intégration harmonieuse et évitera les doubles emplois avec les systèmes existants.

Parmi les cas d'utilisation figurent:

- la coordination entre les usagers de l'EUSST enregistrés et les opérateurs de satellites non enregistrés (publics, commerciaux et, éventuellement, militaires);
- l'ingestion de données d'entités ne relevant pas de l'EUSST;
- la vérification et la validation de l'intégrité des données avant leur utilisation;
- l'élaboration d'exercices, dont certains se feront en temps réel lors de la prochaine étape, qui sont destinés à préparer les opérateurs de satellite et les centres opérationnels à utiliser les mécanismes de coordination;
- un échange avec les parties prenantes militaires pour tester les résultats des normes civiles et militaires élaborées dans le sous-groupe 1 de la communication concernant la gestion du trafic spatial;

- la mise en œuvre d'un bac à sable pour évaluer les projets de règles de la route en cours d'élaboration dans le cadre du projet du CEN.

Phases de mise en œuvre

- Engagement et sensibilisation: identification des besoins et des attentes des États membres de l'Union, des opérateurs commerciaux et des fournisseurs de SSA (publics et privés), y compris les parties prenantes militaires;
- Conception, élaboration et test de la plateforme: élaboration du système pour garantir les échanges d'information, notamment les interfaces utilisateurs, les mécanismes de coordination et l'interopérabilité requise avec d'autres systèmes;
- Formation et renforcement des capacités: élaboration de programmes de formation et d'outils pratiques pour aider les autorités et les opérateurs à mettre en œuvre les pratiques de coordination de la gestion du trafic spatial;
- Mesures visant à garantir l'intégrité des données et cadre de certification: détection des incohérences et analyse des différents systèmes utilisés par les parties prenantes, action en faveur de la mise en place d'une procédure de certification au niveau de l'Union pour le SSA, notamment pour les fournisseurs commerciaux;
- Définition de cas d'essai: application du code de la route à des cas concrets et analyse des résultats.

Résultats escomptés et vision à long terme

- Une plateforme de l'Union pour la coordination du trafic aérien qui soit sûre, modulable et connectée sur le plan opérationnel à l'infrastructure SST de l'Union.
- Une sécurité et une transparence accrues en ce qui concerne les opérations orbitales, y compris pour les acteurs de pays tiers et les acteurs commerciaux. Une résilience et une autonomie européennes accrues dans le domaine des opérations spatiales, en cohérence avec les objectifs stratégiques de l'Union.
- Le renforcement de la confiance et de la responsabilité au moyen de mécanismes de certification et d'intégrité des données.
- Une étape importante vers la mise en œuvre du futur acte législatif européen sur l'espace.

Poste PA 07 25 03 — Action préparatoire — Plateforme du patrimoine européen visant à donner une suite globale et efficace au regard des coûts à l'Année européenne du patrimoine culturel

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	800 000	p.m.	800 000	1 000 000	1 300 000	p.m.	800 000	1 000 000	1 050 000

Article PA 07 26 — 2026

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				2 000 000	1 000 000			2 000 000	500 000

Poste PA 07 26 01 — Action préparatoire — Soutien par le sport — actions sportives d'urgence pour les jeunes

Projet de budget 2026		Position du Conseil 2026		Position du Parlement 2026		Projet de budget révisé 2026		Conciliation 2026	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
				2 000 000	1 000 000			2 000 000	500 000

Commentaires:

Sur la base du succès du projet pilote qui l'a précédé, cette action préparatoire a pour but de poursuivre les programmes sportifs d'urgence dans le cadre de crises humanitaires telles que la guerre afin de faciliter l'atténuation des traumatismes, l'adaptation à un nouvel environnement et le développement de liens avec la communauté d'accueil temporaire.

Cette action préparatoire visera à encourager l'intégration des enfants et des jeunes dans leur communauté d'accueil au moyen d'activités et d'interventions sportives. En améliorant leur bien-être mental par la participation à des activités sportives, ces personnes finiront par pouvoir s'adapter à leur nouvel environnement. Grâce à sa capacité de rassemblement, le sport contribuera à améliorer l'interaction avec la communauté d'accueil, à faciliter l'intégration dans le système éducatif ou à intégrer le marché du travail.

Afin qu'ils donnent les meilleurs résultats, ces programmes devraient être organisés au niveau local, à proximité des gens. Les activités, les rencontres et les disciplines sportives doivent être conçues de façon à répondre à des objectifs sociaux et psychosociaux bien précis. Elles doivent être adaptées à l'âge, à la culture et au rôle de chaque sexe au sein de la communauté. En fonction des capacités physiques préalables des participants, des entraîneurs expérimentés les aideront à se sentir à l'aise en les encourageant à utiliser les aptitudes dont ils disposent déjà.

Il conviendra donc que les organisations sportives et les centres de soutien social et psychologique collaborent.

Les principaux destinataires du projet sont les enfants et les jeunes frappés par les crises humanitaires et l'émigration de masse dans le contexte de conflits. Ce projet pilote permettra également l'intégration dans l'espace public et encouragera les échanges culturels et l'échange de traditions entre divers groupes ethniques.

Afin d'atteindre la plus grande efficacité possible, ces programmes devraient être réalisés à l'échelon local, dans un seul pays de l'Union, ce qui n'est pas actuellement possible dans le cadre des actions d'Erasmus+ dans le domaine sportif.